



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

numerique.gouv.fr



Guide de « Mes Adresses »

L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale

Informations

Le Guide de « Mes Adresses » - L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale est rédigé dans le cadre du Programme Base Adresse Locale de l'ANCT. Répondant aux principales interrogations des utilisateurs de l'éditeur de Bases Adresses Locales, il est téléchargeable sur le site adresse.data.gouv.fr. Ce guide est un document vivant, régulièrement mis à jour au fur et à mesure des avancées de l'éditeur.

Placé sous le régime de la « licence ouverte », ce document est diffusable et réutilisable sans restriction.

Le Guide des bonnes pratiques de l'adresse constitue un complément sur les sujets suivant : rappel du cadre légal, modèles de délibérations et d'arrêtés, conseils sur la dénomination, le numérotage et la transmission de l'information.

Public visé	Élu ou agent de commune ou d'EPCI
Niveau technique requis	Aucun de manière générale. L'outil offre parfois deux choix :  Aucune connaissance technique requise  Connaissances techniques requises
Outil en référence	« Mes Adresses », éditeur d'adresse en ligne gratuit et open-source : https://mes-adresses.data.gouv.fr/ Incompatible avec Internet Explorer
Modifications	L'historique des versions est détaillé en fin de Guide

Bonnes pratiques de l'adresse

1 Créer une Base Adresse Locale.....	8
1.1 Créer une nouvelle Base Adresse locale.....	8
1.2 Importer une Base Adresse Locale.....	10
1.2.a) Vérifier un fichier d'adresses.....	11
1.2.b) Importer le fichier adresse.....	12
1.3 Message d'information précisant la méthode.....	13
1.4 Lien d'accès à la Base Adresse Locale.....	14
2 Publier une Base Adresse Locale.....	15
2.1 Message d'information à la publication.....	16
2.2 Rappel des étapes de la publication.....	17
2.3 Consulter les Bases Adresse Locales publiées.....	18
3 Éditer une Base Adresse Locale.....	19
3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune.....	19
3.2 Présentation de « Mes Adresses ».....	20
3.3 Consulter une voie ou un toponyme.....	21
3.4 Modifier le nom d'une voie ou d'un toponyme.....	22
3.5 Supprimer une voie ou un toponyme.....	23
3.6 Ajouter une voie simple.....	24
3.7 Créer un toponyme.....	25
3.8 Gestion des positions.....	26
3.8.a) Principales positions de numéros en numérotation continue.....	27
3.8.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique.....	28
3.9 Associer une adresse à une ou à plusieurs parcelles.....	29
3.10 Associer un toponyme à une ou à plusieurs parcelles.....	30
3.11 Déplacer un numéro.....	31
3.12 Préciser une adresse par son toponyme.....	32
3.12.a) Préciser qu'un ou des numéros sont associés à un toponyme.....	32
3.12.b) Préciser qu'un toponyme est associé à un ou des numéros.....	35
3.13 Supprimer un numéro.....	37
3.14 Créer un numéro simple.....	38
3.15 Créer un numéro en numérotation métrique.....	41
3.15.a) Mesurer une voie.....	42
3.15.b) Numéroter une voie en numérotation métrique.....	43
3.16 Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro.....	45
3.16.a) Ajouter des positions à la création d'un numéro.....	45
3.16.b) Ajout des positions lors de la création du toponyme.....	46

4 Cas d'école.....	47
4.1 Doublons, voie scindée en deux.....	47
4.2 Repérage et suppression des numéros "fantômes"	49
Suivi des modifications.....	51

La création des voies et des numéros est une **compétence de la commune**, via le conseil municipal. Une Base Adresse Locale est un fichier géré par une collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI) et contenant **toutes ses adresses géolocalisées**. Elle est publiée sous sa responsabilité, ce qui lui confère un caractère officiel. Une Base Adresse Locale publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics. Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la LOI pour une République numérique. Plusieurs solutions sont détaillées sur le site des adresses nationales à la page [« Gérer mes adresses »](#)¹ afin de proposer une réponse adaptée à la taille de la commune, à ses outils, à l'existence ou non sur le territoire d'une structure de mutualisation des moyens (EPCI, etc.)

« Mes Adresses » est l'éditeur de Base Adresse Locale développé par [Etalab](#). Cet **outil simple et gratuit** est accessible à tous sans installation de logiciel. Pour les usages les plus courants, tels que la création de voies ou de numéros, et les modifications de noms de rues, **nul besoin de compétences techniques expertes sur cet outil. Un tutoriel simple et complet accompagne toute la démarche directement dans l'éditeur. Il suffit de cliquer sur « Besoin d'Aide ? » en haut à droite de l'écran.** De manière générale, les champs présélectionnés offrent l'utilisation la plus simple. Ce Guide de « Mes Adresses » propose en format livret la marche à suivre, complémentaire du tutoriel embarqué qui apporte une aide pas à pas pour chaque action.

Une Base Adresse Locale contient toutes les adresses des territoires qu'elle couvre. Elle est traitée comme base de référence dans la Base Adresse Nationale. Les systèmes d'information nationaux, les services de secours, sont connectés à la Base Adresse Nationale. Si la couverture d'une Base Adresse Locale est inférieure aux données actuellement présentes dans la Base Adresse Nationale, il est de la responsabilité de la commune d'indiquer la couverture réelle pour ne pas porter préjudice aux habitants et aux secours.

¹ Sur « Contribuer à la démarche » puis sur « Gérer mes adresses »

LES TROIS ACTIONS

« **Créer une Base Adresse Locale** » : renseigner le contact de l'administrateur et administrer directement les adresses de la commune .

« **Publier la Base Adresse Locale** » : autoriser les adresses de la Base Adresse Locale à devenir les adresses de référence d'une commune donnée dans la Base Adresse Nationale.

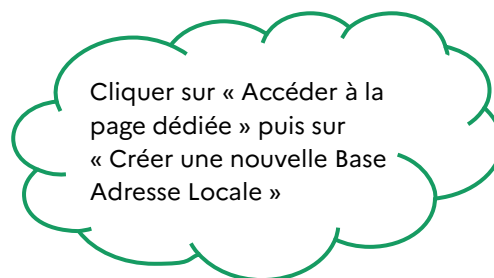
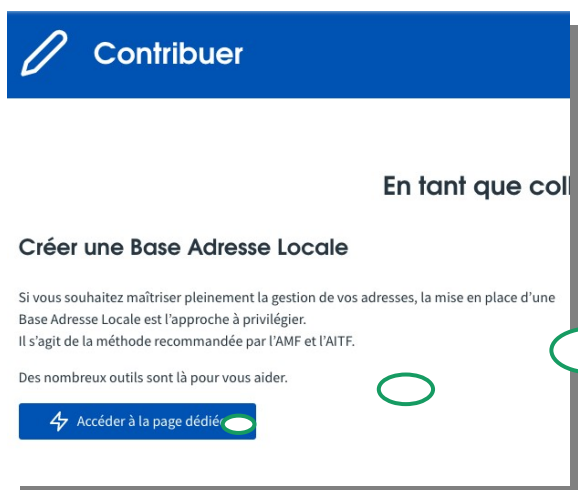
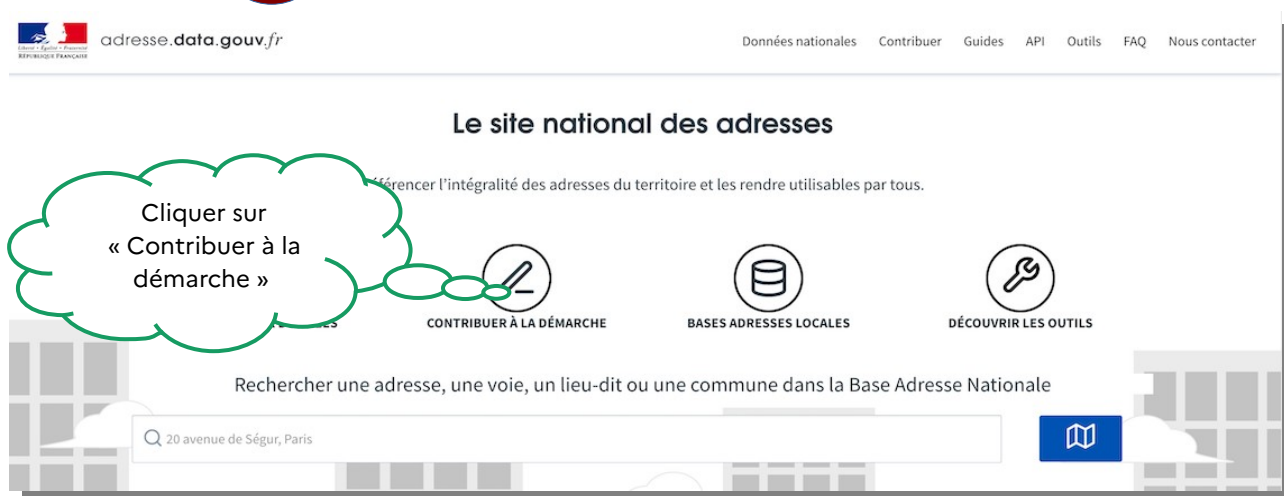
« **Éditer la Base Adresse Locale** » : ajouter, modifier des noms de voies, des numéros soit à partir de la liste des voies, soit à partir du fond de carte affiché à l'écran.

1 Créer une Base Adresse Locale

La démarche de création d'une Base Adresse Locale dure quelques minutes et l'utilisateur dispose d'une aide en ligne sous la forme de tutoriel et de foire aux questions. Créer une Base Adresse Locale constitue une contribution fondamentale à la démarche générale de normalisation des adresses nationales. L'outil destiné aux communes est donc central dès la première page du site de l'adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/>



Pour des raisons de sécurité, « Mes Adresses » n'est pas compatible avec le navigateur Internet Explorer.



Il est possible de tester « Mes Adresses » sans créer de Base Adresse Locale.

1.1 Créer une nouvelle Base Adresse locale ★

Cette méthode, simple et directe, est intégralement réalisée sur « Mes Adresses ». Elle **ne nécessite aucun logiciel complémentaire**. La Base Adresse Locale est réalisée à l'échelle communale, même lorsque le besoin est d'actualiser le nom d'une rue ou d'un lieu dit. L'objectif est de publier **une seule Base Adresse Locale par commune**, de l'ouvrir et la modifier autant que de besoin.

Il est conseillé de réutiliser les adresses qui existent déjà dans la Base Adresse Nationale, choix déjà pré-coché « Importer les voies et numéros depuis la BAN ».

The screenshot shows the 'Nouvelle Base Adresse Locale' form. It includes a title, a subtitle, two buttons at the top ('Créer' and 'Importer un fichier CSV'), and several input fields: 'Nom de la Base Adresse Locale *', 'Votre adresse email *', and 'Commune *'. There is a checkbox for 'Importer les voies et numéros depuis la BAN' which is checked. A blue button 'Créer la Base Adresse Locale' is at the bottom. Annotations include green circles around the email field, the commune search field, and the checkbox. Two green thought bubbles provide instructions: one says 'Cliquer sur « Besoin d'aide » pour afficher le tutoriel pas à pas' pointing to the 'Besoin d'aide' link, and another says 'Renseigner le nom de la commune, l'adresse mail accessible, rechercher la commune et cliquer sur « Créer »' pointing to the commune search field and the 'Créer' button. A 'Retour' button is in the bottom left corner.

Nouvelle Base Adresse Locale
Sélectionnez une commune pour laquelle vous souhaitez créer ou modifier une Base Adresse Locale.

[Créer](#) [Importer un fichier CSV](#)

Nom de la Base Adresse Locale *

Votre adresse email *

Commune *

Vous pourrez ajouter plusieurs communes à la Base Adresse Locale plus tard.

☒ Importer les voies et numéros depuis la BAN

[Créer la Base Adresse Locale](#)

[← Retour](#) [Besoin d'aide](#)

Cliquer sur « Besoin d'aide » pour afficher le tutoriel pas à pas

Renseigner le nom de la commune, l'adresse mail accessible, rechercher la commune et cliquer sur « Créer »

Il est également possible de créer de toute pièce une Base Adresse Locale en décochant la case « Importer les voies et numéros depuis la BAN ».

Il est possible de **modifier le contact** et d'**autoriser plusieurs administrateurs** à partir de la roue crantée de « Mes Adresses » en cliquant sur « Paramètres de la Base Adresse Locale ».

1.2 Importer une Base Adresse Locale

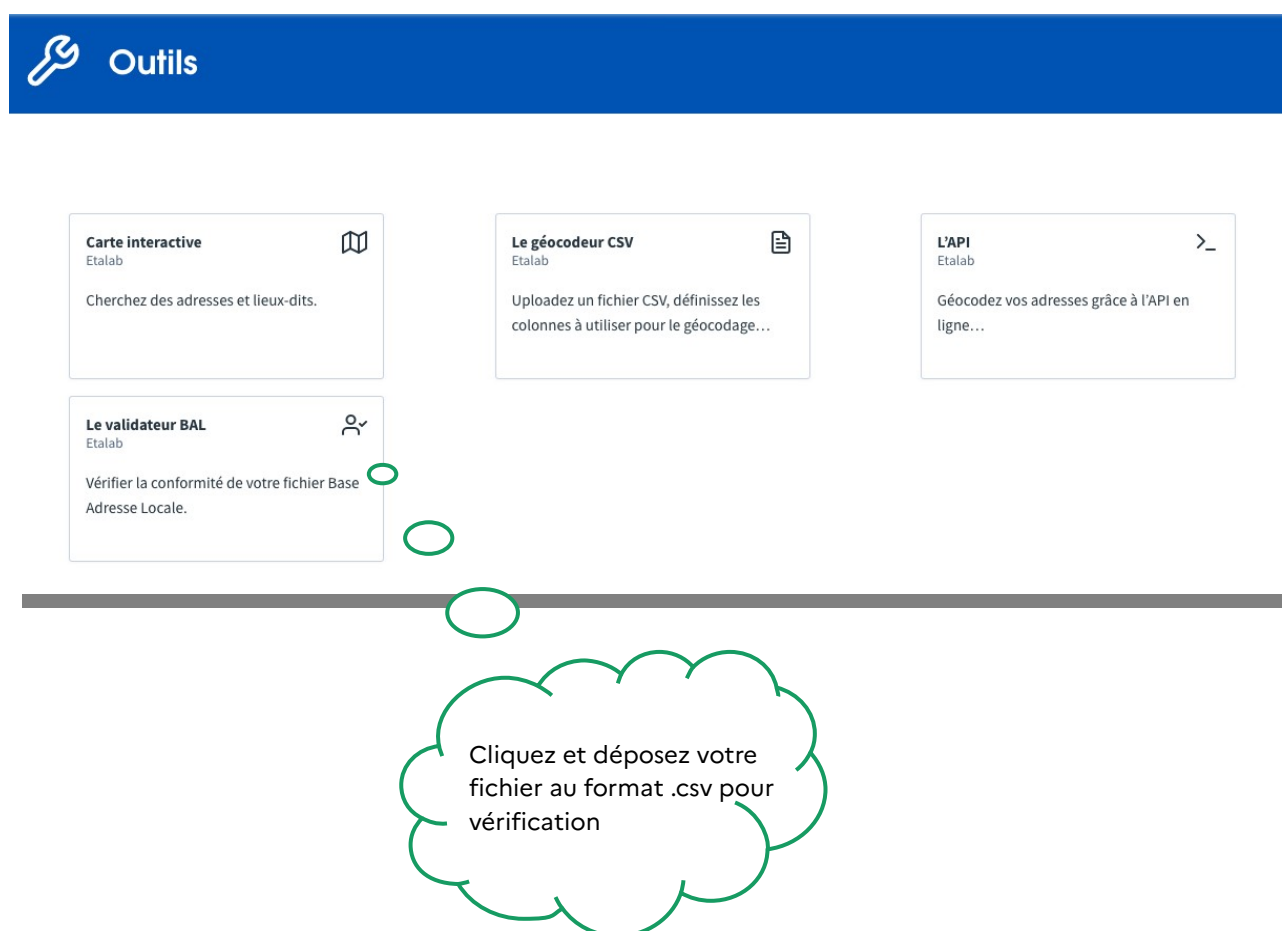
Cette méthode, plus experte, nécessite que les adresses soient préalablement créées sur un outil et ne soient pas lacunaires par rapport à la Base Adresse Nationale.

Avant de transférer le fichier adresse constitué, il convient d'en vérifier la conformité au [format BAL 1.2](#). Issu des travaux du groupe de travail mis en place par l'[Association des Ingénieurs Territoriaux de France](#) (AITF), ce format garantit une intégration réussie des Bases Adresse Locales dans la Base Adresse Nationale. Contenu d'une adresse conforme au format BAL 1.2 :

Identifiant	Obligatoire	Description
uid_adresse		identifiant unique national d'adresse
cle_interop	X	clé nationale d'interopérabilité
commune_insee	X	Code INSEE de la commune
commune_nom	X	nom de la commune
commune_deleguee_insee		code INSEE de la commune déléguée
commune_deleguee_nom		nom de la commune déléguée
voie_nom	X	nom complet de la voie
lieudit_complement_nom		nom du lieu-dit historique ou complémentaire
numero	X	numéro
suffixe		informations qui complètent et précisent les numéros d'adresses
position	X	décrit la position d'une adresse (liste de valeurs)
x	X	système de projection légal en vigueur sur le territoire concerné
y	X	
long	X	coordonnées exprimées en WGS84
lat	X	
cad_parcelles		liste des parcelles, séparées par un pipe (), desservies ou représentées par cette adresse
source	X	organisme ayant créé ou diffusé cette adresse
date_der_maj	X	Date de la dernière mise à jour de la donnée au format AAAA-MM-JJ

1.2.a) Vérifier un fichier d'adresses

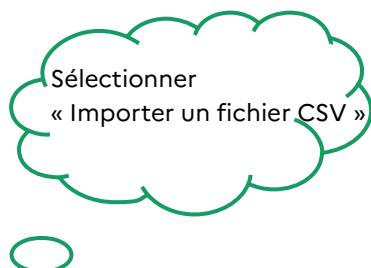
L'outil de vérification est disponible en ligne aux côtés d'autres outils plus avancés (géocodeur CSV, API d'Etalab) et de la carte interactive qui recense les adresses référencées dans la Base Adresse Nationale : <https://adresse.data.gouv.fr/tools>



- ✓ Le vérificateur signale en **rouge les erreurs**.
- ✓ Les avertissements en orange sont présentés à titre informatif. Ils n'empêchent aucunement la publication de la Base Adresse Locale.

1.2.b) Importer le fichier adresse

L'import du fichier CSV dans la Base Adresse Locale est réalisé sur la page d'accueil, en sélectionnant « Importer un fichier CSV » à droite de la case pré-cochée « Créer » :

Une capture d'écran de l'interface web intitulée « Nouvelle Base Adresse Locale ». Le titre est en bleu. En dessous, un texte gris indique : « Sélectionnez une commune pour laquelle vous souhaitez créer ou modifier une Base Adresse Locale. ». Il y a deux boutons : « Créer » (gris) et « Importer un fichier CSV » (bleu). Le bouton « Importer un fichier CSV » est entouré d'un cercle vert. En dessous des boutons, une zone grise large contient le texte : « Sélectionnez ou glissez ici votre fichier BAL au format CSV (maximum 100 Mo) ». En bas à gauche, un bouton « ← Retour » est visible. En bas à droite, un bouton « Besoin d'aide ? » est visible.

Quel que soit le mode de création de Base Adresse Locale retenu, nouvelle BAL ou import d'un fichier adresse au format .csv, l'activation du bouton de création conduit à un écran permettant deux actions : la publication et l'édition – autrement dit d'une part la synchronisation avec la Base Adresse Nationale (publication) et d'autre part la modification des adresses (édition).

1.3 Message d'information précisant la méthode

Ce message d'information s'affiche pour détailler l'ensemble de la démarche :

Bienvenue sur votre Base Adresse Locale

Vous souhaitez **mettre à jour les adresses** de votre commune ? Vous êtes au **bon endroit** ! 🎉

Comment cela fonctionne ?
Gérez directement depuis cette Base Adresse Locale toutes les **voies, numéros et lieux-dits** de votre commune.
Lorsque que votre adressage vous convient, il vous suffit de **publier afin d'alimenter la Base Adresse Nationale** 🇫🇷

Adressez à votre rythme 🕒
Vous souhaitez **corriger des erreurs** mais n'avez pas le temps de vérifier l'ensemble des autres adresses ?
Ce n'est pas un problème, **publiez tout de même dès que possible** et vous pourrez continuer le reste des modifications **plus tard**.
Une fois votre Base Adresse Locale publiée, les futures modifications seront **enregistrées et transmises automatiquement** à la Base Adresse Nationale. Il est donc inutile de créer une nouvelle Base Adresse Locale !

Besoin d'aide ? 📖
Nous mettons à votre disposition [des guides](#) afin de vous aider à réaliser votre adressage.
Si vous rencontrez des difficultés à utiliser cet outils, consultez l'aide technique ? en haut à droite la fenêtre.

1 Vous êtes en charge de plusieurs communes
Nous vous recommandons de créer une Base Adresse Locale pour chaque commune afin de faciliter leur publication.

Commencer l'adressage

1.4 Lien d'accès à la Base Adresse Locale

Une fois le formulaire de création complété, Etalab adresse un courriel contenant le **lien de gestion de la BAL** avec le jeton d'administration expert qui permet d'être identifié comme administrateur. Nul besoin de mot de passe pour accéder à la Base Adresse Locale. L'autorisation de modifier définitivement les adresses d'une commune est accordée en fin de processus, à l'étape de la publication, après authentification de la commune.

adresse.data.gouv.fr

Félicitations !

Vous venez de créer une nouvelle Base Adresse Locale !

Nom de la Base Adresse Locale : **NOM COMMUNE**

Vous pouvez dès maintenant administrer votre **Base Adresse Locale** à partir de la page suivante:

Gérer mes adresses

N'hésitez pas à faire suivre ce courriel à toute personne de confiance qui pourrait être amenée à intervenir sur les adresses.

En cas de problème, l'accès à la **Base Adresse Locale** peut être réinitialisé sur demande.

L'équipe adresse.data.gouv.fr

Jeton d'administration (informez-vous) : **JETON**

Si le bouton ci-dessus ne fonctionne pas, collez l'URL suivante dans la barre d'adresse de votre navigateur : <https://mes-adresses.data.gouv.fr>

LIEN EN CLAIR

« Gérer mes adresses » : lien pour éditer la Base Adresse Locale à tout moment

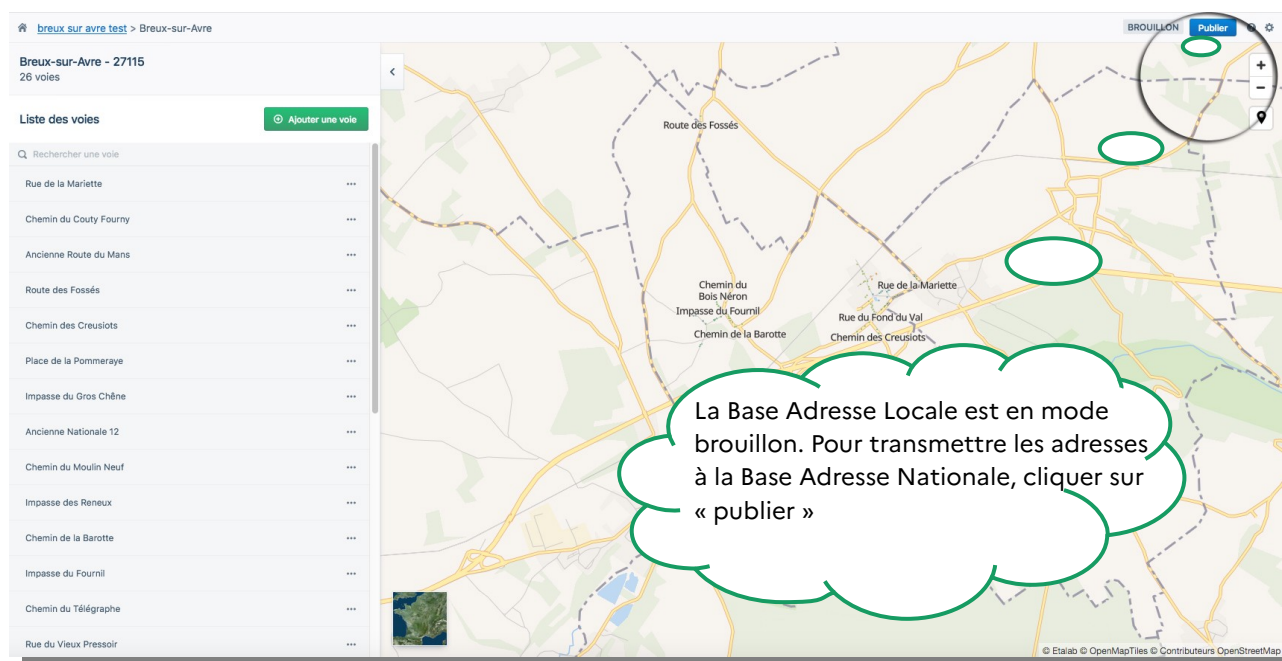


- « Mes Adresses » ne permet pas d'intervenir à plusieurs simultanément (pas de fonctionnement multi-taches). Plusieurs administrateurs peuvent être autorisés, mais ils ne doivent pas intervenir en même temps sur la Base Adresse Locale.
- Veiller à ne pas ouvrir le lien avec le navigateur Internet Explorer.

2 Publier une Base Adresse Locale

La publication d'une Base Adresse Locale permet sa transmission à la Base Adresse Nationale. Une BAL publiée est donc accessible et réutilisable par tous les opérateurs. Il est tout à fait possible de publier une BAL dès sa création et de modifier les adresses ultérieurement. La synchronisation des systèmes s'effectue de manière automatique une fois par jour, ce qui facilite la planification des modifications d'adresses par une commune.

Pour des raisons de sécurité, la publication nécessite une authentification par un élu, via l'outil **FranceConnect** ou par **code envoyé sur la boîte courriel officielle de la commune**.



Toute modification d'adresse ultérieure doit s'effectuer sur une même et seule Base Adresse Locale, sans en créer de nouvelle.

Deux méthodes permettent de retrouver sa Base Adresse Locale pour la modifier :

- en réactivant le lien inséré dans le courriel envoyé par Etalab à la création de la Base Adresse Locale. En cas de perte de ce lien, il suffit d'ouvrir l'éditeur Mes Adresses, le premier écran permet de demander à le recevoir à nouveau.
- en ouvrant la page d'administration de la Base Adresse Locale accessible en ouvrant l'éditeur ou en cliquant sur la Marianne lorsque l'éditeur est ouvert.

2.1 Message d'information à la publication

Une fois votre authentification réalisée, la publication est immédiate et le message suivant s'affiche :

Votre Base Adresse Locale a bien été publiée !



✨ **Un réel bénéfice pour votre commune**

Les adresses de votre commune sont **maintenant à jour** et viennent alimenter **les référentiels nationaux**.
Il est désormais plus simple pour vos administrés d'être :

- ⚡ déclarés auprès des fournisseurs d'eau et d'énergies
- 📺 éligibles à la fibre
- 📦 livrés
- 🚑 ou même secourus

🔍 **Où consulter vos adresses ?**

Vos adresses seront intégrées à la Base Adresse Nationale et disponibles dans un délai de **24 heures**.
Elles seront consultables directement depuis notre [carte interactive](#).

🚀 **Ne vous arrêtez pas en si bon chemin !**

Si vous souhaitez **mettre à jour** vos adresses ou effectuer des **corrections**, continuer simplement l'édition de cette Base Adresse Locale.
Les changements seront **enregistrés automatiquement** et transmis à la Base Adresse Nationale.

[Continuer l'amélioration de mes adresses](#) 

🇫🇷 **Vous n'êtes pas seul**

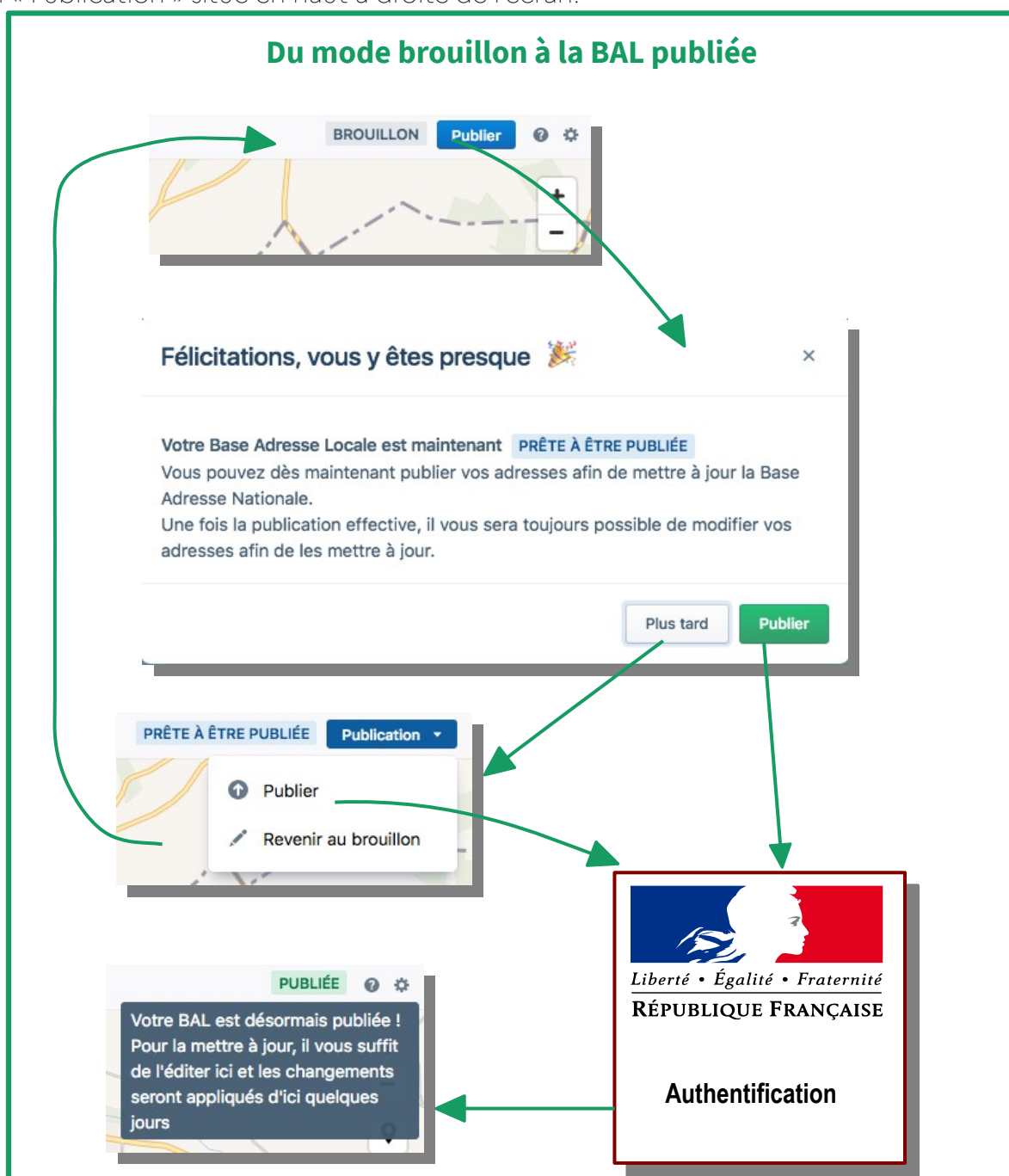
Tous les jours de nouvelles Bases Adresse Locales viennent alimenter la Base Adresse Nationale comme vous venez de le faire.
Découvrez l'état du [déploiement des Bases Adresse Locales](#) à l'échelle nationale.

La synchronisation avec la Base Adresse Nationale se fait chaque jour. Toutes les adresses de la commune sont transmises à la Base Adresse Nationale sans modification.

Une fois la Base Adresse Locale publiée, il reste à la commune à procéder à un certain nombre d'informations, notamment auprès des habitants. Elles sont détaillées dans le [Guide des bonnes pratiques](#).

2.2 Rappel des étapes de la publication

À sa création, une BAL est en mode brouillon. Un brouillon peut être supprimé en revenant à la page d'accueil accessible en cliquant sur la Marianne (en haut à gauche de l'écran). Pour passer de l'étape « Brouillon » à « Prête à être publiée » puis « Publiée », utiliser le bouton « Publication » situé en haut à droite de l'écran.

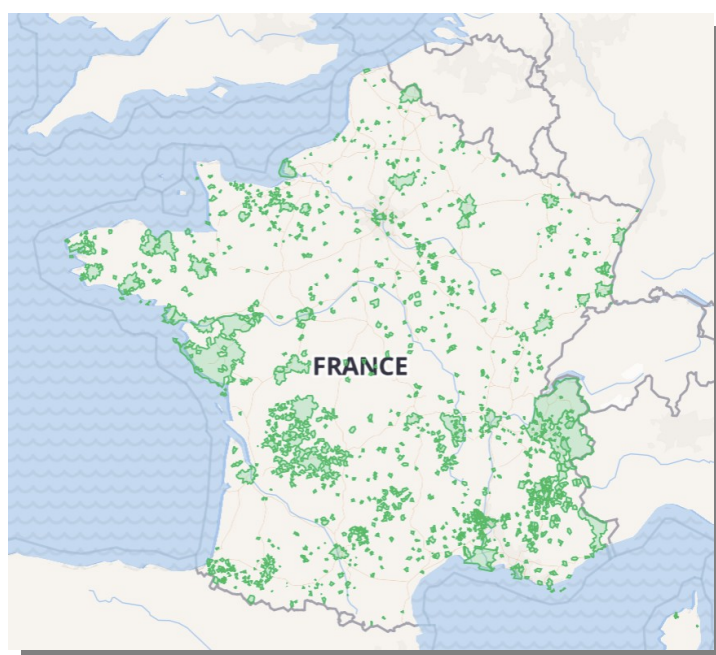


2.3 Consulter les Bases Adresses Locales publiées

Les Bases Adresse Locales publiées sont consultables sur la page dédiée : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/jeux-de-donnees>. Toutes les BAL publiées avec « Mes Adresses » respectent nativement la Licence Ouverte et sont donc librement réutilisables par les services publics, fournisseurs d'énergie, de GPS, les bureaux d'étude, etc.



Voici la carte des Bases Adresses Locales publiées en date du 11 juin avril 2021, plus de 3 300 communes et 1/4 de la population française : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales>



Un tableau de bord permet également de suivre la dynamique des Bases Adresses Locales réalisées sur « Mes Adresses » : <https://mes-adresses.data.gouv.fr/dashboard>. Une commune peut trouver intérêt à **communiquer sur la publication de sa Base Adresse Locale** afin de fluidifier la prise en compte de ses adresses par les navigateurs, services de livraison, etc.

3 Éditer une Base Adresse Locale

« Mes Adresses » permet de modifier directement les adresses en respectant quelques consignes. Éditer une BAL donne priorité dans la Base Adresse Nationale aux adresses générées par une commune. Il convient d'être vigilant et d'éviter toute erreur. Il existe des guides de bonnes pratiques pour se repérer².

3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune

La liste des adresses validées par la commune :

Consulter les délibérations du conseil municipal et vérifier sur le terrain les dénominations de voies sur les panneaux et les numéros d'habitation.

Les consignes de dénomination et numérotage :

« Mes Adresses » est un outil souple laissant toute latitude aux communes dans leurs choix de dénomination et numérotation. Cinq règles doivent être observées dans « Mes Adresses » :

- ✓ Si deux systèmes de numérotation coexistent, numérotation classique et numérotation métrique, il faut viser une convergence.
- ✓ La graphie est en minuscule accentuée et doit respecter la signalétique des panneaux (langues locales, intégrité des mots, etc.).
- ✓ Il est conseillé de placer le numéro à l'entrée de propriété le long de la voie publique et en cas distance importante entre l'entrée et le local, de préciser plusieurs positions pour un numéro.
- ✓ Il est conseillé de supprimer les doublons de noms de voies et de numéros.
- ✓ Les lieux-dits et hameaux doivent être intégrés au système d'adresse, en créant un toponyme (voie sans numéro) et en précisant les numéros associés à ce toponyme.

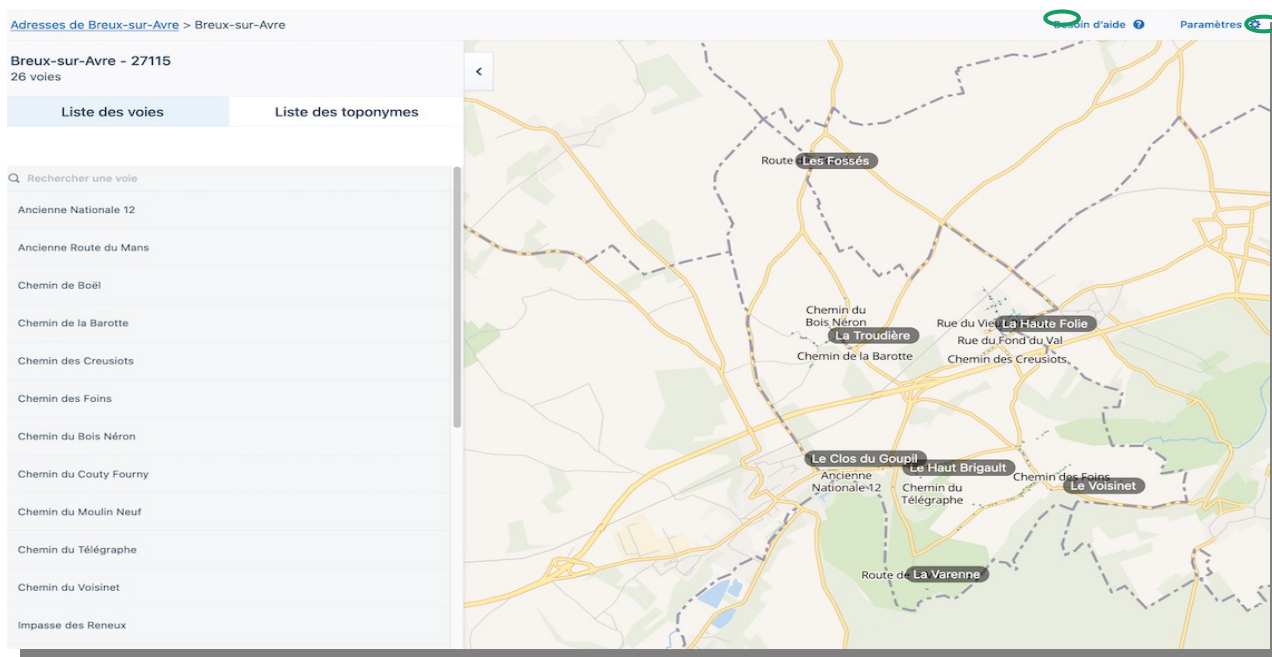
2 Voir notamment sur la page des Guides : <https://adresse.data.gouv.fr/guides>

3.2 Présentation de « Mes Adresses »

L'écran d'édition se compose d'un volet latéral sous forme de liste et d'un fond de carte issu d'OpenStreetMap qui facilite le repérage. L'image aérienne de l'IGN facilite le repérage d'une position. Le fond du cadastre est également disponible et permet d'associer une adresse à une parcelle (voir 3.9).

Tutoriel en ligne à activer avec l'outil « ? ». Il accompagne l'utilisateur à chacune des étapes

Paramètres : charger les adresses en .csv, gestion des administrateurs, activation du complément de voie



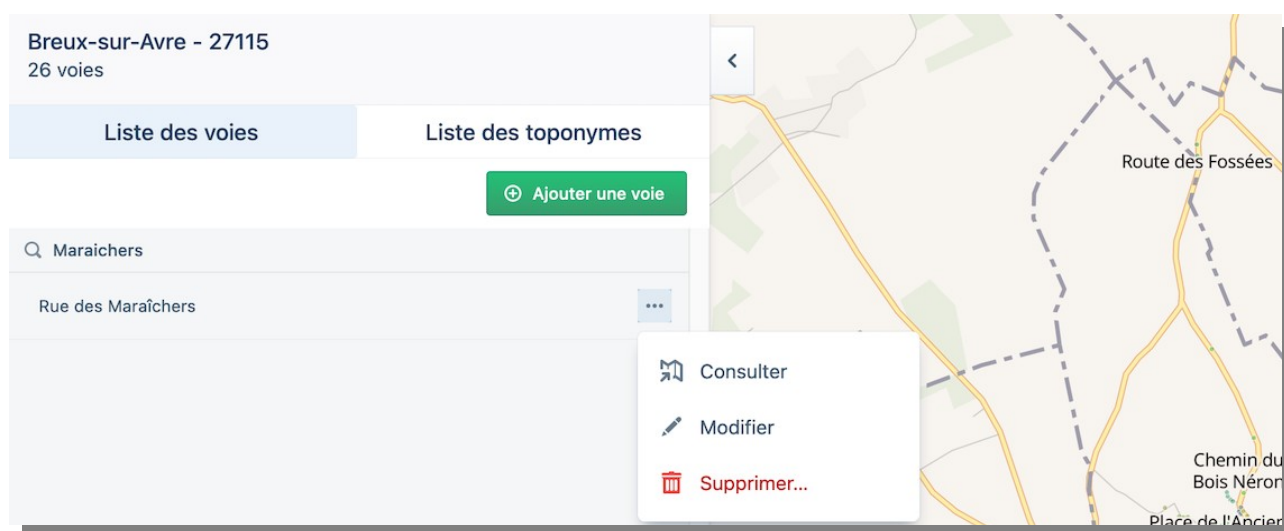
Pour rechercher des voies ou des toponymes, corriger des erreurs d'orthographe, renommer des voies ou toponymes, ajouter ou supprimer des numéros et des voies ou toponymes.

Pour vérifier la localisation d'adresse sur le fond de carte, l'image aérienne ou le cadastre, déplacer des numéros avec la souris, positionner des toponymes (utilisés pour localiser par exemple des lieux-dits et hameaux), mesurer des voies en cas de numérotation métrique.

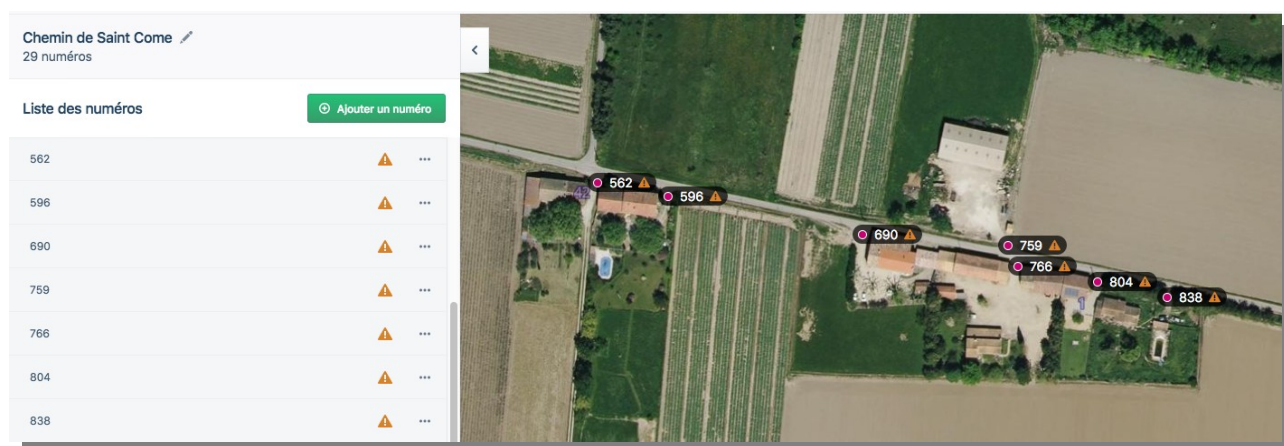
3.3 Consulter une voie ou un toponyme

★ 1 minute

Dans la liste des voies (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe, par exemple ici « maraîchers » affiche toutes les voies qui incluent ce mot, puis cliquer sur les trois points et « Consulter ». Procéder de même pour consulter la liste des toponymes.



Il est également possible de cliquer sur le nom de la voie ou du toponyme depuis la carte. Les numéros s'affichent dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte, une couleur par voie. La vérification de la position des numéros est facilitée en activant l'image aérienne. Le triangle orange indique un manque d'information : **le type de position devra être précisé.**

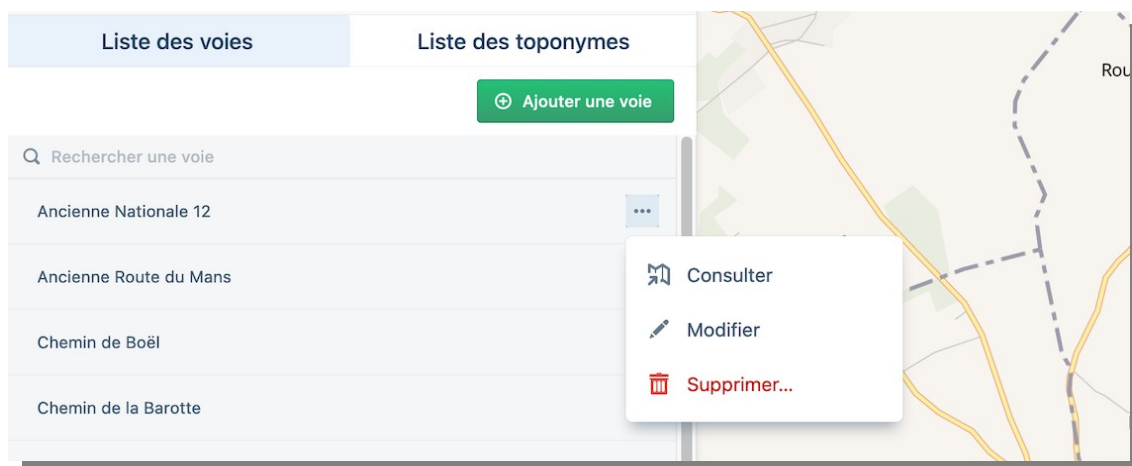


Il est plus facile de vérifier sur la photographie aérienne que les numéros de la voie sont positionnés au point d'entrée des adresses, autrement appelé **point d'accès numérique (PAN)**, qui désigne l'emplacement permettant l'accès à un bâtiment ou un ensemble de bâtiments à partir d'une voie.

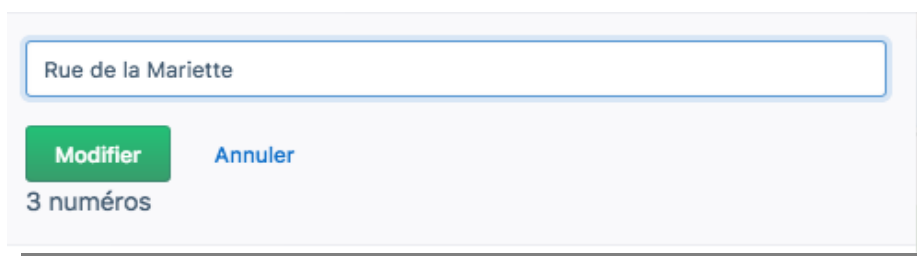
3.4 Modifier le nom d'une voie ou d'un toponyme

★ 1 minute

Le nom de la voie ou du toponyme est écrit en minuscules accentuées, la première lettre de la voie et du nom seulement étant écrites en majuscule. Dans la liste des voies, rechercher la voie dans le champ de recherche (outil loupe), cliquer sur les trois pointillés, activer l'outil crayon « Modifier » :



Il est également possible de cliquer directement sur le nom de la voie ou du toponyme.



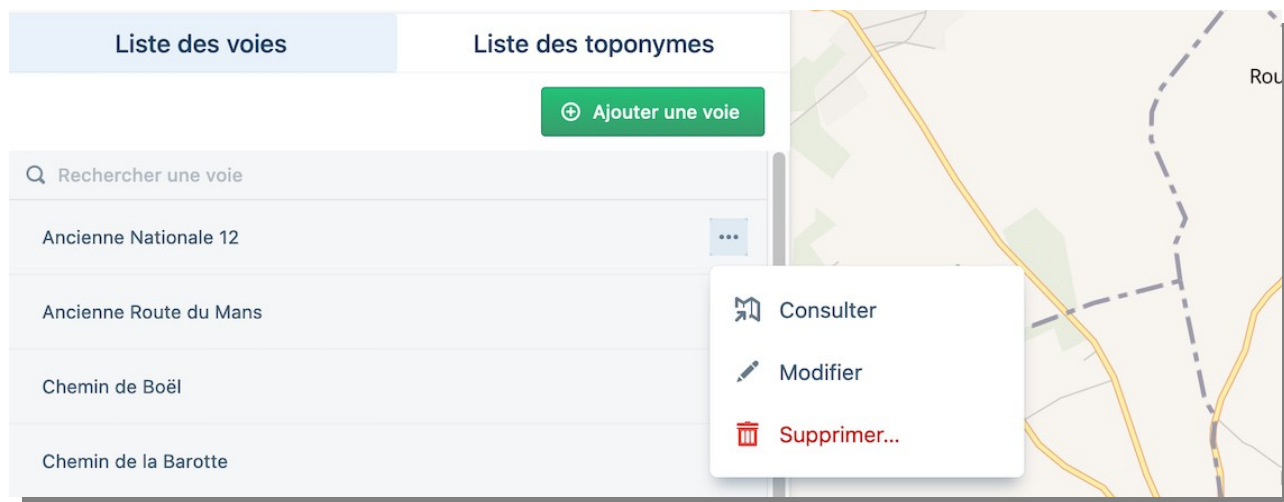
La modification est répercutée automatiquement sur l'ensemble des numéros d'une voie ou d'un toponyme. Si la modification ne concerne qu'un tronçon de la voie, lorsqu'une voie est renommée en partie, il convient de procéder autrement. Exemple : la Rue de l'École contient les numéros 1 à 40. Le Conseil municipal décide la création de la Rue de la Liberté et lui attribue les numéros 30 à 40 de la Rue de l'École au format 1 à 10 Rue de la Liberté. Dans ce cas, les actions à réaliser successivement : ajouter une voie (Rue de la Liberté), sélectionner les numéros 30 à 40 et les affecter à la Rue de la Liberté, changer leurs numéros de 30 à 40 en 1 à 10.

3.5 Supprimer une voie ou un toponyme



1 minute

Dans la liste (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe puis cliquer sur les trois pointillés et la corbeille « Supprimer ». Cette action **supprime l'ensemble des numéros qui composent la voie.**

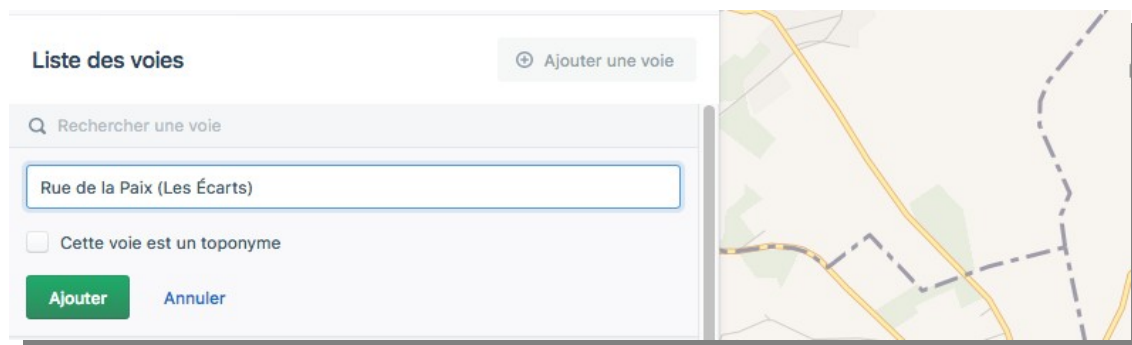


Pour supprimer une portion de voie – autrement dit un groupe de numéros –, il convient de supprimer les numéros qui n'en font plus partie.

3.6 Ajouter une voie simple

★ 1 minute

Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur « Ajouter une voie » et préciser son nom. La nouvelle voie s'insère dans la liste suivant l'ordre alphabétique.

The screenshot shows a web interface for managing a local address base. On the left, a panel titled 'Liste des voies' contains a search bar with the text 'Rechercher une voie'. Below the search bar, the text 'Rue de la Paix (Les Écart)' is entered. There is a checkbox labeled 'Cette voie est un toponyme' which is currently unchecked. At the bottom of this panel are two buttons: 'Ajouter' (green) and 'Annuler' (blue). To the right of the panel is a map showing a street layout with yellow and blue lines.

« Mes Adresses » permet de :

- ✓ préciser l'intitulé de la voie Rue, Chemin, Avenue et de produire des adresses lisibles ;
- ✓ respecter la casse minuscule/majuscule retenue par le conseil municipal ;
- ✓ respecter les accents.

Tant que les numéros ne sont pas créés, la voie ne s'affiche pas sur la carte. La position des numéros permet de localiser une voie. Le dessin de la voie est utilisé en cas de numérotation métrique et permet de calculer le numéro. Inutile de tracer une voie si le calcul du numéro métrique n'est pas utilisé. Le tracé » n'est qu'un outil de calcul et l'information n'est pas transmise à la Base Adresse Nationale. Pour les numéros classiques ou si la commune utilise un odomètre et connaît donc par avance le numéro à placer, il est **inutile de dessiner les voies**.

3.7 Créer un toponyme ★ 3 minutes

Cette création de toponyme répond au besoin de localiser un hameau, un lieu-dit, une place par exemple. Le toponyme peut comporter des numéros.

Dans la liste des toponymes (écran latéral), cliquer sur « Ajouter un toponyme » et renseigner son nom. Un pointeur s'ajoute sur le fond de carte à droite. Le fond est modifié automatiquement pour proposer le cadastre. Le pointeur doit être décalé à l'aide la souris sur une position centrale qui correspond à la position « **segment** » définie par défaut :

Il est tout à fait possible de choisir une autre position et d'en ajouter une complémentaire au besoin. **La création de ces toponymes est importante en particulier pour les secours à qui les habitants ne communiquent parfois que le nom d'un lieu-dit ou d'un hameau.**



En déplaçant le pointeur, il est possible de sélectionner une parcelle cadastrale. Voir 3.10 comment gérer le lien toponyme-parcelle.

3.8 Gestion des positions

Les numéros et les toponymes sont positionnés manuellement sur la partie fond de carte mais il faut renseigner cette position. L'information est nécessaire pour l'accès des secours et des réseaux notamment.

Valeur	Situation
Entrée	entrée principale d'un bâtiment ou un portail
Délivrance postale	boîte aux lettres
Bâtiment	bâtiment ou partie de bâtiment
Cage d'escalier	cage d'escalier, souvent à l'intérieur du bâtiment
Logement	logement ou une pièce situé dans un bâtiment
Parcelle	parcelle cadastrale
Segment	position dérivée du segment de la voie de rattachement
Service technique	point d'accès technique (ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc)

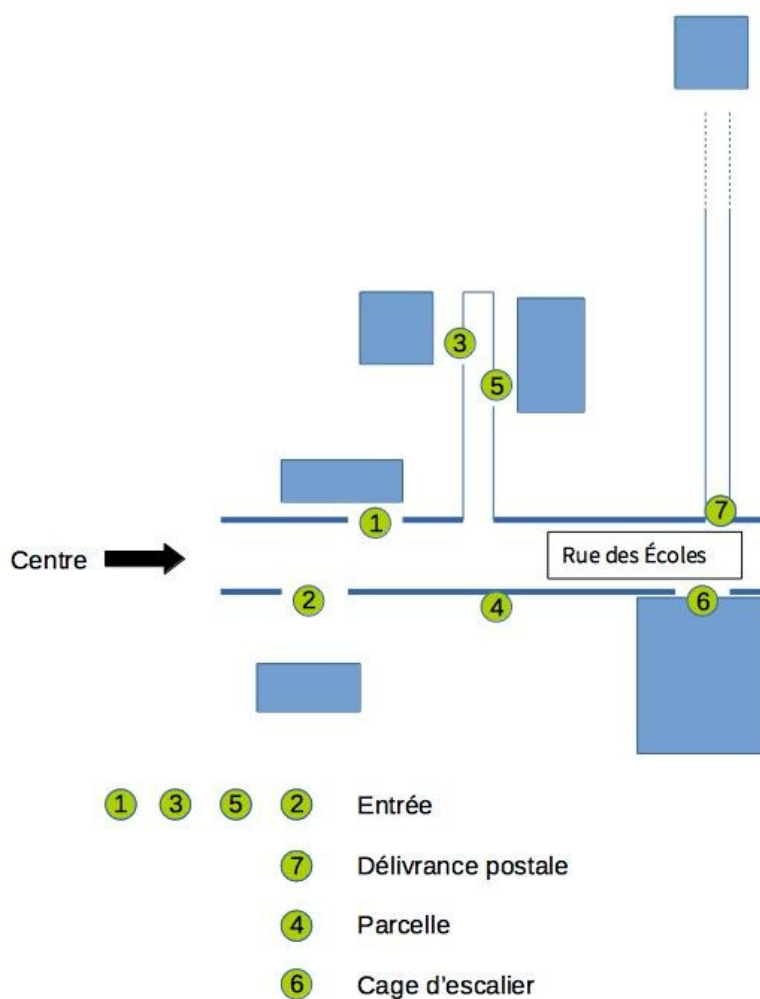
Les positions peuvent varier de plusieurs dizaines de mètres, par exemple entre « Entrée » et « Bâtiment ». La position « Entrée » doit être privilégiée dans la mesure du possible pour les numéros, elle correspond le plus souvent également au Point d'Accès Numérique et à la boîte aux lettres. Pour un toponyme de type hameau ou lieu-dit, l'usage est de préciser « segment » pour une position centrale.

« Entrée » signifie que le numéro est positionné à la jonction entre la voie d'accès et la propriété (numéros 1, 2, 3 et 5) alors que « Délivrance postale » signifie l'emplacement de la boîte aux lettres, laquelle peut être située très loin du bâtiment (numéro 7) dans l'exemple ci-dessous.

En cas de situation complexe ou de doute, il est possible de renseigner plusieurs positions (voir « **Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro** », 45)

3.8.a) Principales positions de numéros en numérotation continue

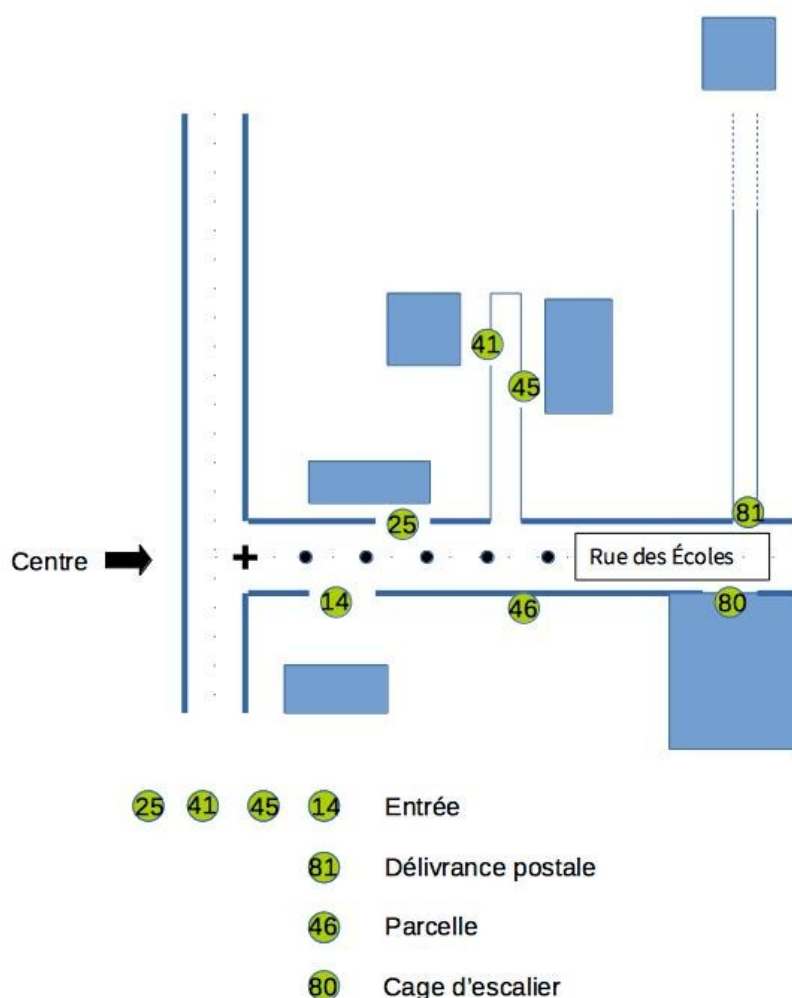
Il est conseillé de prévoir des numéros pour les futures dents creuses à bâtir afin d'éviter des ajouts de suffixes bis, ter, etc. qui constituent des facteurs de confusion. C'est le cas sur cet exemple avec le numéro 4.



L'adressage d'ensembles privés clos n'est pas de la responsabilité du Maire. En revanche, les N°3 et 5 sont accessibles par une voie privée ouverte. L'adressage est donc réalisé.

Il convient de donner **un numéro par immeuble** et non par appartement.

3.8.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique



La numérotation commence au début de la voie ou à l'intersection avec la voie précédente (choisir une formule et s'y tenir pour l'ensemble de la commune) et avance en mesure métrique ou décamétrique par exemple dans le cas d'adresses espacées afin d'éviter des numéros trop importants. Un bâtiment située à 20 mètres côté droit recevra le numéro 20. Pour la même mesure, le bâtiment côté gauche portera le numéro impair le plus proche (19 ou 21).

« Mes Adresses » permet de calculer automatiquement le métrage en fonction de la position du point. Dans le cas ci-dessus, la mesure commence au début de la voie. Il est conseillé de positionner le numéro à l'entrée et de lui associer une ou plusieurs parcelles cadastrales (voir 3.9) plutôt que d'utiliser la position « parcelle ».

3.9 Associer une adresse à une ou à plusieurs parcelles

Pour faciliter la réutilisation des adresses, il est conseillé d'associer un numéro à la parcelle cadastrale. La démarche comporte trois étapes :

- cliquer sur « afficher le cadastre » en bas de l'écran central et choisir le fond de carte qui permet la meilleure visualisation, à convenance le fond OpenStreetMap ou la photographie aérienne ;
- cliquer sur un numéro pour le sélectionner ;
- cliquer sur la ou les parcelles à lui associer et enregistrer. Attention : un clic sélectionne, un clic supplémentaire désélectionne. Vérifier la liste des parcelles avant d'enregistrer.

Chemin de la Crau
3 numéros

Liste des numéros ⊕ Ajouter un numéro

🔍 Rechercher un numéro

Voie *
Chemin de la Crau

Toponyme
- Choisir un toponyme -

279 suffixe

Type
Entrée

Latitude 43.731208 **Longitude** 5.135153

⊕ Ajouter une position au numéro

ℹ Déplacer le marqueur sur la carte pour déplacer le numéro.

Parcelles cadastre
130530000F1184 130530000F1570

Commentaire
Note...

Une fois le numéro de l'adresse sélectionné, cliquer sur les parcelles : elles se colorent

Les numéros de la ou des parcelles sélectionnées s'affichent, pour valider il suffit de cliquer sur « enregistrer », et pour retirer une parcelle, de cliquer à nouveau sur le fond de carte ou sur la corbeille à droite du numéro.

Il est tout à fait possible d'associer plusieurs parcelles à un numéro, plusieurs numéros à une parcelle. Dans ce dernier cas de figure, il suffit de sélectionner successivement les numéros concernés et de les associer à la même parcelle.

Les parcelles associées à des adresses apparaissent avec une trame colorée. Conformément au format Base Adresse Locale 1.2, cette information est exportée dans la Base Adresse Nationale avec le champ `cad_parcelles`.

3.10 Associer un toponyme à une ou à plusieurs parcelles

La démarche est identique à précédemment, mais l'objectif est de préciser les parcelles d'un toponyme, hameau ou lieu-dit.

- cliquer sur « afficher le cadastre » en bas de l'écran central ;
- cliquer sur un toponyme pour le sélectionner ;
- cliquer sur la ou les parcelles à lui associer et enregistrer. Attention : un clic sélectionne, un clic supplémentaire désélectionne. Vérifier la liste des parcelles avant d'enregistrer.

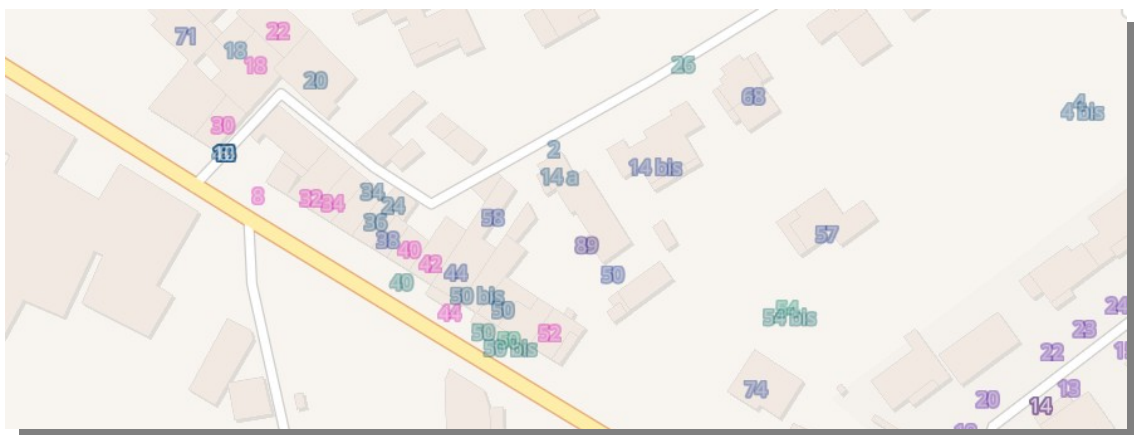
The screenshot displays the 'Mes Adresses' interface. On the left, a form for 'Le Bourrou' is shown with fields for 'Type' (Segment), 'Latitude' (43.552506), and 'Longitude' (1.802363). Below the form, a green button 'Ajouter une position au toponyme' is visible. A section titled 'Parcelles cadastre' lists three parcel numbers: 315270000A0148, 315270000A0171, and 315270000A0245. Below this list are 'Enregistrer' and 'Annuler' buttons. A 'Liste des numéros' section includes a search bar and a list of numbers: 950, 952, and 954. On the right, a map shows a green area with several parcels labeled with numbers like 148, 171, 243, 245, and 143. A blue location pin is placed on the map. A green cloud annotation points to the map with the text: 'Une fois le toponyme sélectionné, cliquer sur les parcelles : elles se colorent'. Another green cloud annotation points to the 'Enregistrer' button and the parcel list with the text: 'Les numéros de la ou des parcelles sélectionnées s'affichent, pour valider il suffit de cliquer sur « enregistrer », et pour retirer une parcelle, de cliquer à nouveau sur le fond de carte ou sur la corbeille à droite du numéro.'

3.11 Déplacer un numéro



1 minute

À partir de la consultation de la voie détaillée plus haut, le numéro est à positionner en utilisant la souris. Sur cet exemple, les numéros sont disposés le long des voies ou sur le bâti, se présentent en doublon et certains sont manquants. Les adresses sont à reprendre totalement.



Un affichage de la vue aérienne permet de vérifier la présence de voies privées avant d'opérer les déplacements de numéros :

Ces numéros ne doivent pas être déplacés car ils sont positionnés au point d'accès de la propriété (voie privée)



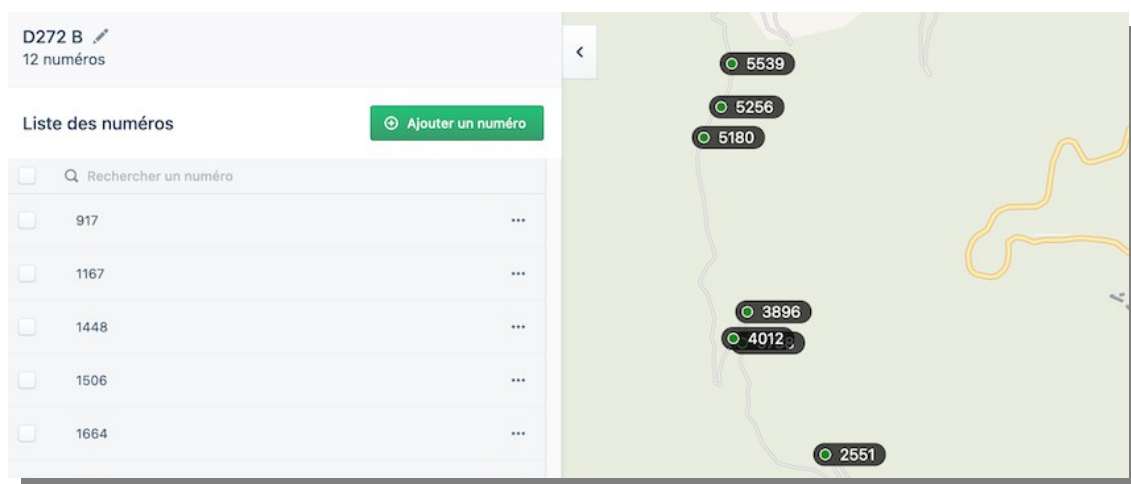
Le 14 bis et le 68 doivent être glissés le long de la voie au niveau du portillon.

3.12 Préciser une adresse par son toponyme ★

Cette fonctionnalité permet de rattacher simplement des adresses à un hameau, lieu-dit, etc. L'action consiste à créer le toponyme (voir 3.7) puis préciser qu'un ou plusieurs numéros de la voie appartiennent à ce toponyme. Plusieurs approches sont possibles, en partant des numéros d'une voie ou du toponyme.

3.12.a) Préciser qu'un ou des numéros sont associés à un toponyme

Il est possible de sélectionner le ou les numéros à partir de la liste des voies sur l'écran de gauche ou de la carte. Cette méthode est conseillée par exemple pour rattacher les adresses d'une voie à des hameaux successifs. Dans la liste, cliquer sur la voie concernée par exemple ici la Route D272 B qui traverse plusieurs hameaux de la commune :

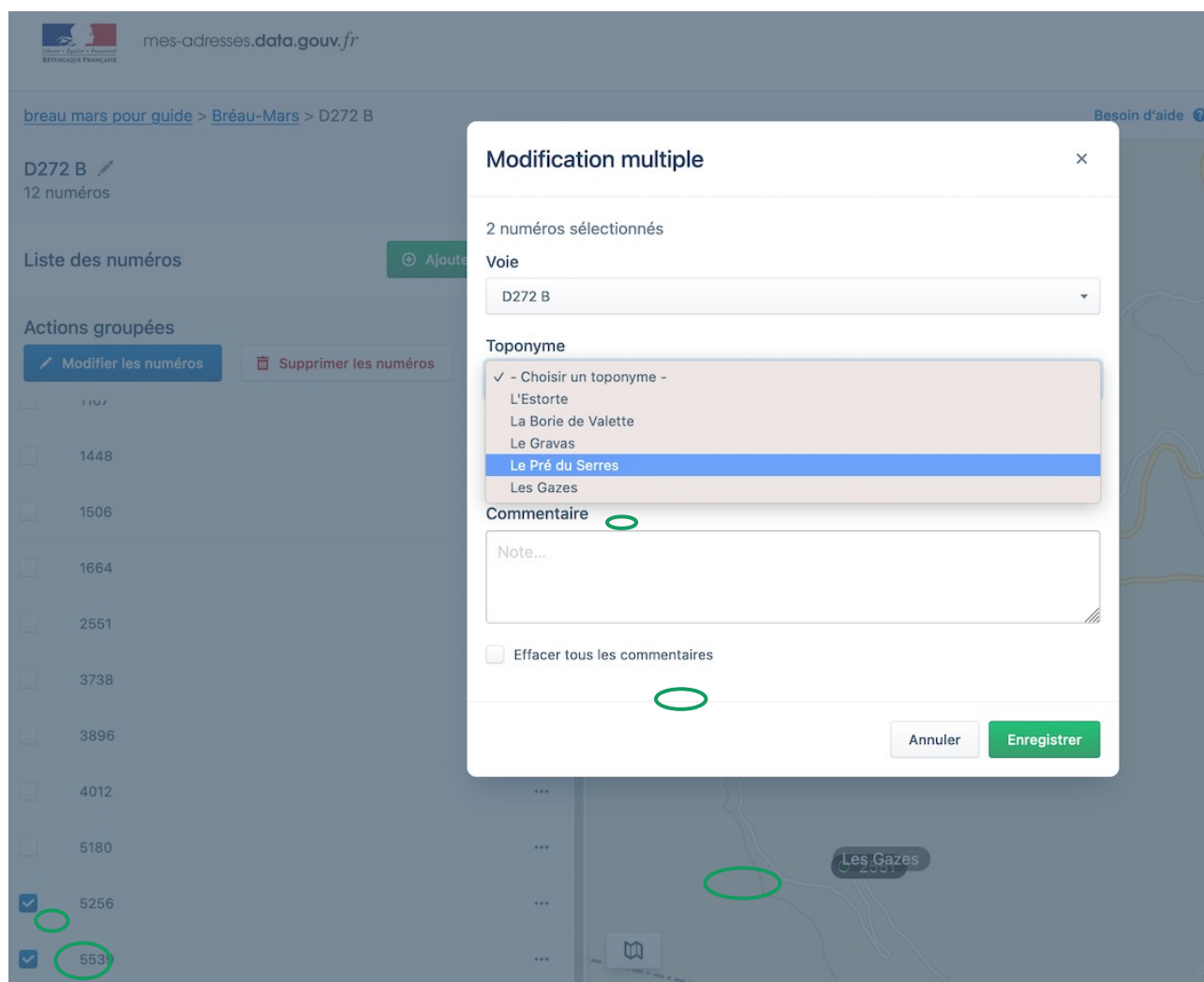


- 1/ Il faut commencer par créer les toponymes le long de la voie
- 2/ sélectionner le ou les numéros de la voie puis cliquer sur « Modifier les numéros »
- 3/ leur affecter le toponyme dans la liste déroulante.

Pour créer ces toponymes, il convient de revenir à la liste des voies (cliquer sur le nom de la commune surligné en bleu), puis cliquer sur « Liste des toponymes » et « Ajouter un toponyme ».

1/ Lorsque les toponymes sont créés, ils s'affichent à la fois dans la liste des toponymes et sur le fond de carte.

2/ Pour appliquer une action à plusieurs numéros en même temps, il convient d'utiliser le menu de gauche. Sélectionner les numéros de la voie et choisir dans le menu déroulant le toponyme qui leur correspond.



1. Sélectionner les numéros puis cliquer sur « Modifier ». En cas de sélection d'un seul numéro, « Modifier » est accessible en cliquant sur les 3 pointillés ou directement sur le fond de carte.

2. Sélectionner le toponyme dans la liste puis « Enregistrer ».

3/ Une fois l'ensemble des numéros de la voie complétés par les toponymes successifs, voici la liste des adresses :

The screenshot displays the 'Mes Adresses' interface. On the left, a sidebar shows the address 'D272 B' with '12 numéros'. Below this is a 'Liste des numéros' section with a search bar and a table of addresses. Each row in the table includes a checkbox, a search icon, the number, and a three-dot menu. On the right, a map shows the geographical distribution of these addresses, with labels for various toponyms like 'Le Pré du Serres', 'La Borie de Valette', 'Le Gravas', 'Les Gazes', 'L'Estorte', and 'Le Gravas'. A green bracket at the bottom of the page groups the list and map sections.

Rechercher un numéro
917
1167
1448
1506
1664
2551 - Les Gazes
3738 - Le Gravas
3896 - Le Gravas
4012 - Le Gravas
5180 - La Borie de Valette
5256 - Le Pré du Serres
5539 - Le Pré du Serres

Lorsque le numéro a été complété par un toponyme, ce toponyme s'affiche dans la liste.

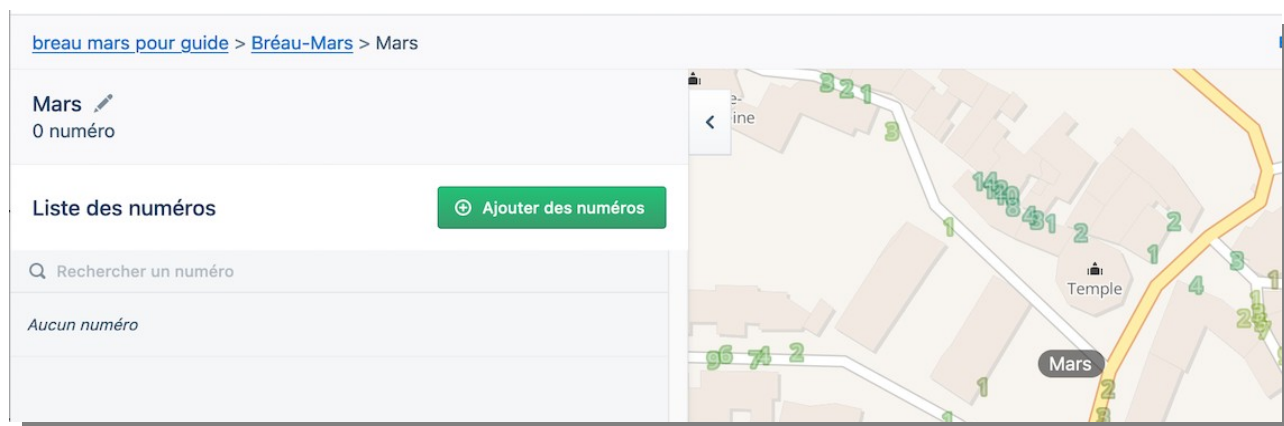
Les numéros qui ne font partie d'aucun hameau ou lieu-dit ne sont pas complétés.

Sur le fond de carte s'affichent les numéros et les toponymes.

Pour ajouter ou modifier le complément d'un seul numéro, il suffit de cliquer sur le numéro et de sélectionner le toponyme dans la liste. Les actions groupées sont possibles à partir de la liste à gauche.

3.12.b) Préciser qu'un toponyme est associé à un ou des numéros

Cette fonctionnalité requiert de disposer de la liste des adresses (numéro et nom de voie) à associer à un toponyme donné. Elle est particulièrement indiquée pour associer à un hameau un ensemble d'adresses. Ouvrir le toponyme dans la liste des toponymes puis cliquer sur « Ajouter des numéros ».



« Mars » est une ancienne commune, avec plusieurs voies en étoile. Pour lui rattacher toutes les adresses concernées, il convient d'ajouter successivement les numéros ou les voies complètes depuis le menu déroulant :



Il est tout à fait possible d'associer l'ensemble de la voie puis de retirer les numéros superflus par la suite. La présentation du toponyme évolue au fur et à mesure et se complète des adresses associées :

The screenshot displays the 'Mes Adresses' interface. At the top, a header bar shows 'Mars' with a pencil icon and '17 numéros'. Below this is a section titled 'Liste des numéros' with a green button labeled 'Ajouter des numéros'. A search bar with the placeholder 'Rechercher un numéro' is present. The main content area is divided into two sections: 'Place de la Mairie' and 'Rue des Barris'. The 'Place de la Mairie' section contains a list of numbers 1 through 8. The 'Rue des Barris' section contains a list with the number 2. To the right of the list is a map showing a street layout with buildings and a tree. The map includes a back arrow at the top left and a book icon at the bottom right. A green circle highlights the number 2 in the 'Rue des Barris' list, and another green circle highlights the number 2 in the 'Place de la Mairie' list.

Au fur et à mesure de l'ajout de numéros, la liste des adresses du toponyme se précise

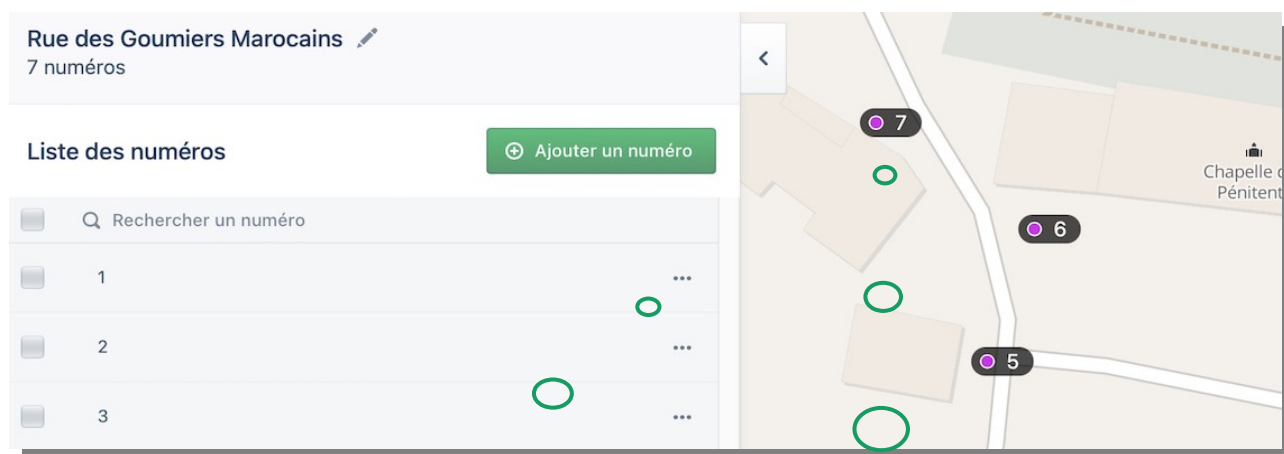
3.13 Supprimer un numéro



1 minute

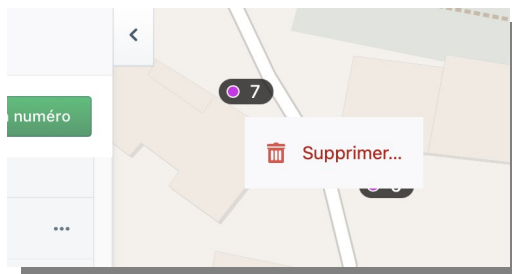
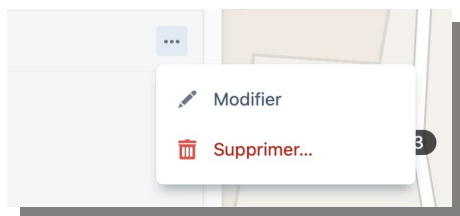
Pour supprimer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être supprimé au choix :

- ✓ à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.



Clic sur les pointillés
puis « Supprimer »

Clic droit sur le
numéro puis
« Supprimer »



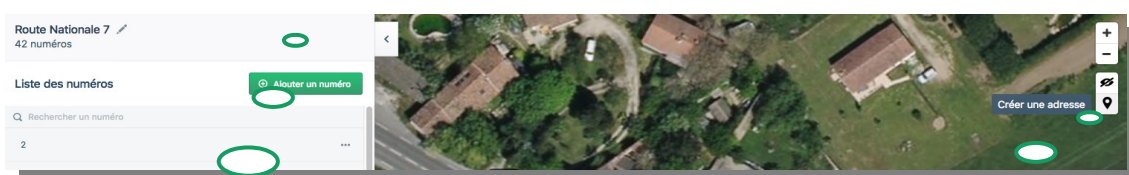
3.14 Créer un numéro simple



3 minutes

Pour créer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être créé au choix :

- ✓ à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.



Clic sur « Ajouter un numéro »

O
U

Clic sur « Ajouter une adresse »

Bas chemin de Guinet
4 numéros

Liste des numéros

☐
Rechercher un numéro

Voie *
Bas chemin de Guinet

Toponyme
- Choisir un toponyme -

Numéro

suffixe

Type
Entrée

Latitude
43.991164

Longitude
3.576729

Ajouter une position au numéro

ⓘ Déplacer le marqueur sur la carte pour placer le numéro.

Commentaire
Note...

Enregistrer

Annuler

Quelle que soit la méthode retenue, le formulaire s'affiche, à compléter par le numéro voulu, croissant ou métrique.

Un pointeur se place au centre de la carte : c'est lui qui doit être déplacé à l'aide de la souris. La latitude et la longitude ne sont pas modifiables.

Renseigner le type de position retenu : entrée, délivrance postale, bâtiment, cage d'escalier, etc. au choix selon la situation. Un message d'erreur est affiché lorsque le type n'est pas renseigné.

Préciser, au besoin, le toponyme qui correspond. Il est proposé en menu déroulant. Il est possible de revenir à cette action ultérieurement.

Le commentaire est un outil de travail à utiliser par exemple en cas de doute sur la position d'un numéro. Le commentaire n'est pas exporté dans la Base Adresse Nationale.

Exemple de l'ajout du numéro 70 dans le Hameau de Pont-Royal :

The screenshot displays the 'Mes Adresses' application interface. On the left, a form titled 'Route Nationale 7' with '83 numéros' is shown. It includes a 'Liste des numéros' section with an 'Ajouter un numéro' button. Below this is a search bar 'Rechercher un numéro'. The form has two dropdown menus: 'Voie *' set to 'Route Nationale 7' and 'Toponyme' set to 'Pont-Royal'. A text input field contains the number '70', followed by a 'suffixe' field. The 'Type' dropdown is set to 'Entrée'. Below these fields are columns for 'Latitude' (43.711505) and 'Longitude' (5.192483), each with a location pin icon. A green button 'Ajouter une position au numéro' is present. At the bottom, an information box states 'Déplacer le marqueur sur la carte pour déplacer le numéro.' and a 'Commentaire' section is visible.

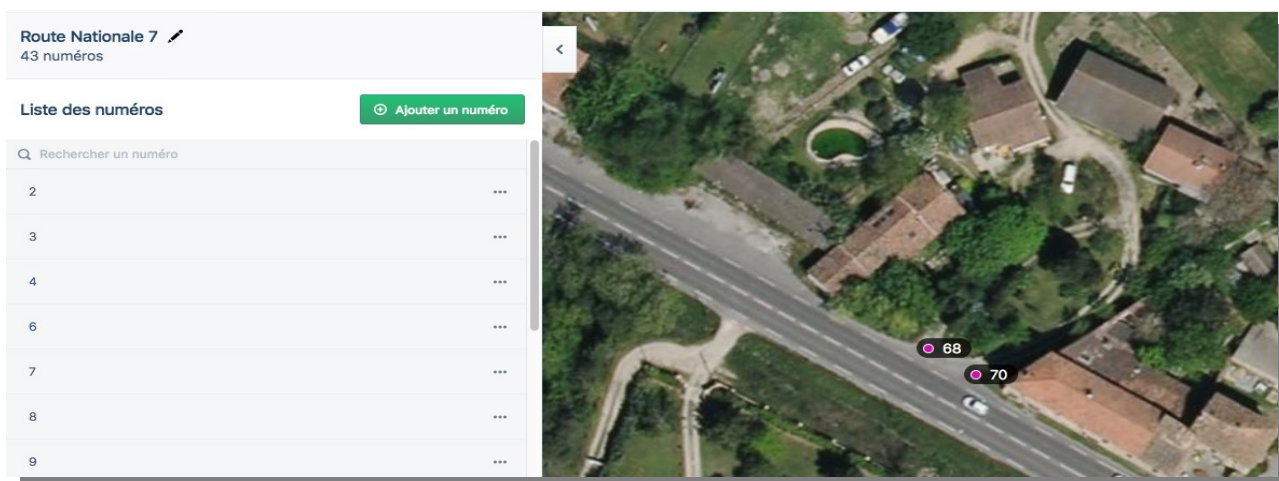
On the right, a map view shows an aerial view of a residential area. Three address markers are visible: '39' (blue circle), '68' (blue circle), and '70 - entrée' (green circle with a pin). The map includes a close button 'X' in the top left corner.

Dès que le numéro est précisé dans l'écran latéral, le pointeur l'affiche avec la position par défaut « entrée » afin de guider l'utilisateur. Il reste à déplacer le pointeur avec la souris. Cette adresse étant située dans un hameau, s'il est créé en toponyme (3.7), il est possible de le choisir dans le menu déroulant.

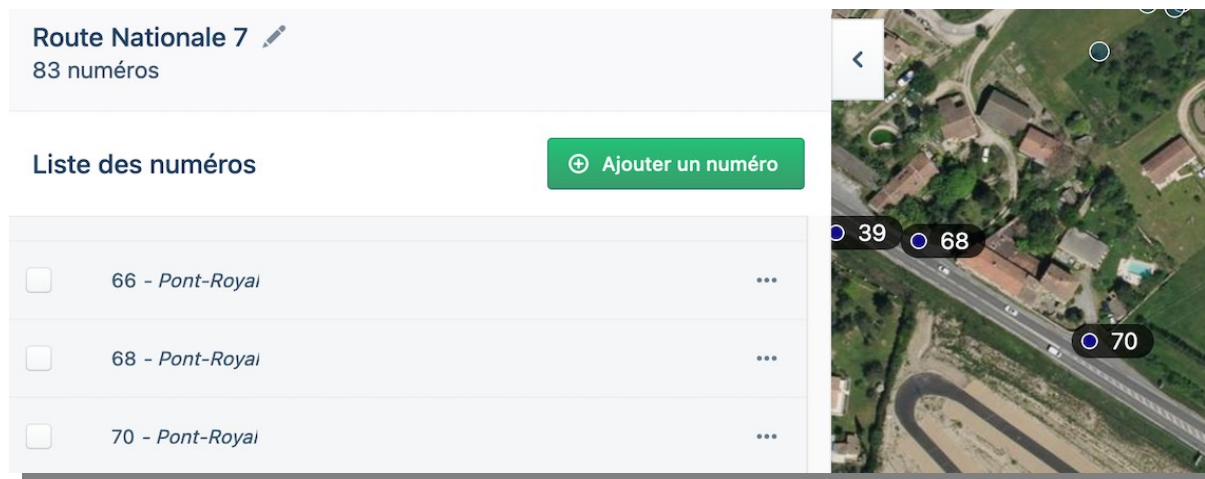
Le nouveau numéro :

- ✓ s'affiche sur la carte dans la même couleur que les autres numéros de la voie ;
- ✓ apparaît dans la liste de la partie latérale de l'écran dans l'ordre croissant.

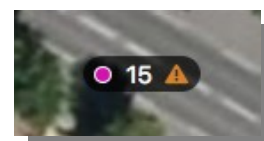
Si le numéro est simple, sans ajout de toponyme, la liste est la suivante :



En cas de précision d'un toponyme, le numéro est suivi du nom du toponyme :



Un message d'erreur s'affiche si le numérotage ne précise pas la position. Cette information est très importante pour les utilisateurs (livreurs, services de secours, installateurs de réseaux, etc.).

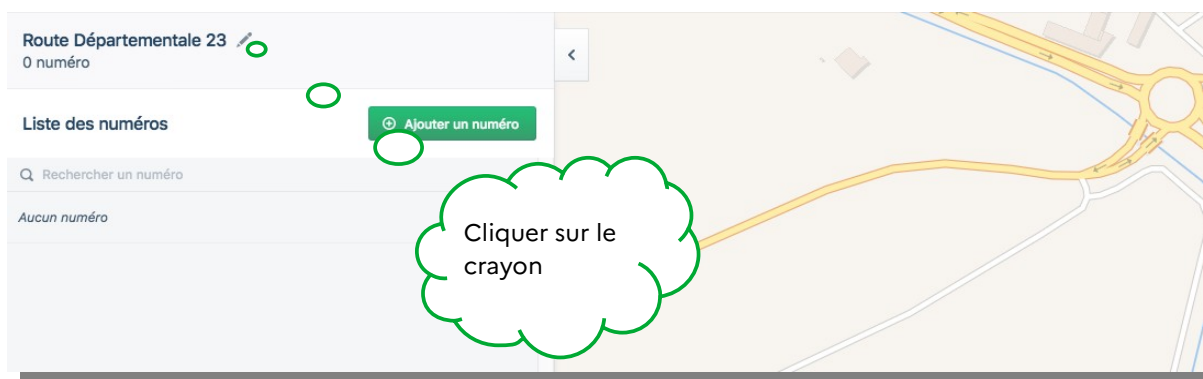


3.15 Créer un numéro en numérotation métrique

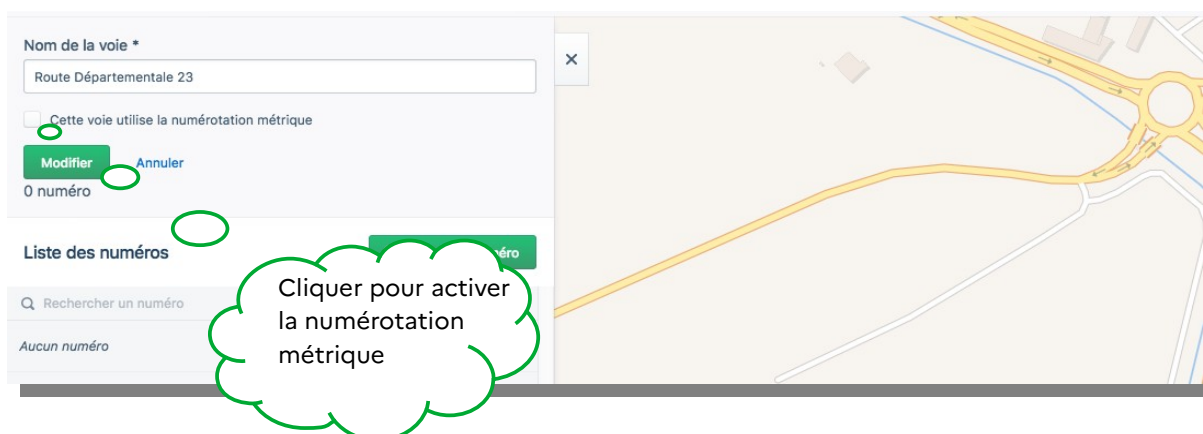
Le numérotage métrique présuppose la mesure de la voie. Deux méthodes sont possibles :

- ✓ depuis le début de la voie
- ✓ depuis l'axe de l'intersection au début de la voie.

Pour garantir des adresses homogènes, il convient de conserver la même méthode de calcul pour les voies métriques de la commune. Avant de numéroté et pour éviter toute erreur, il est conseillé de faire un test de mesure sur une voie déjà numérotée de la commune. Par souci d'ergonomie, « Mes Adresses » propose un numérotage simple en ligne et le métrage des voies en pente importante devra plutôt utiliser une mesure de terrain pour calculer le numéro. Dans les autres cas, pour gérer le numérotage métrique, il suffit de l'activer : cliquer sur l'outil crayon de la voie dans le menu latéral



puis cocher « Cette voie utilise la numérotation métrique » :



3.15.a) Mesurer une voie

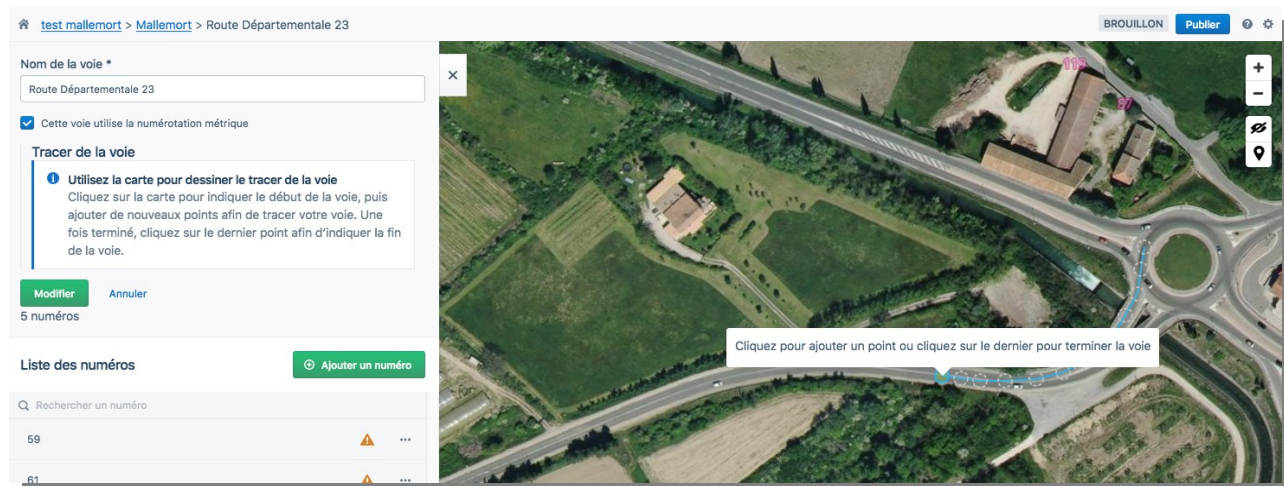
★ 5 minutes

Dès que la case « Cette voie utilise la numérotation métrique » est activée, le fond change afin de faciliter le repérage du début, de la fin et de l'axe de la voie.

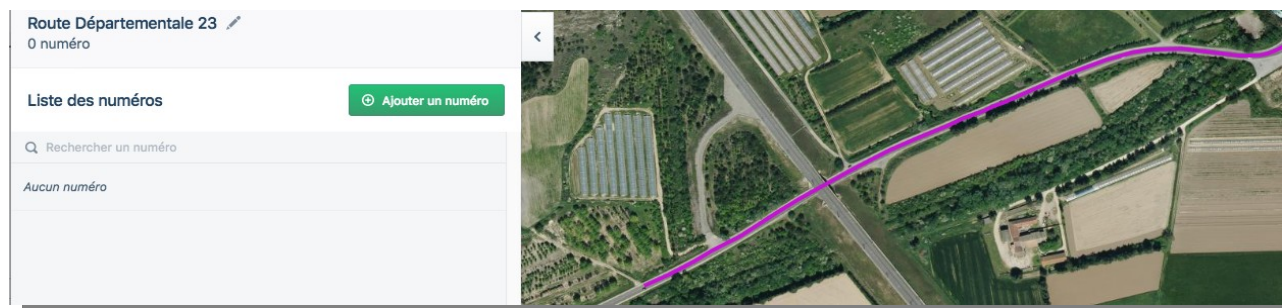
Le principe général est d'affecter les numéros du centre de la commune vers la périphérie et en cas d'ambiguïté, de choisir le sens de l'Est vers l'Ouest et du Nord vers le Sud. Il faut donc veiller à mesurer la voie dans le « bon sens ».



Mesurer l'ensemble de la voie en clics successifs à l'axe de la voie. Les flèches du clavier permettent de déplacer le fond de carte.

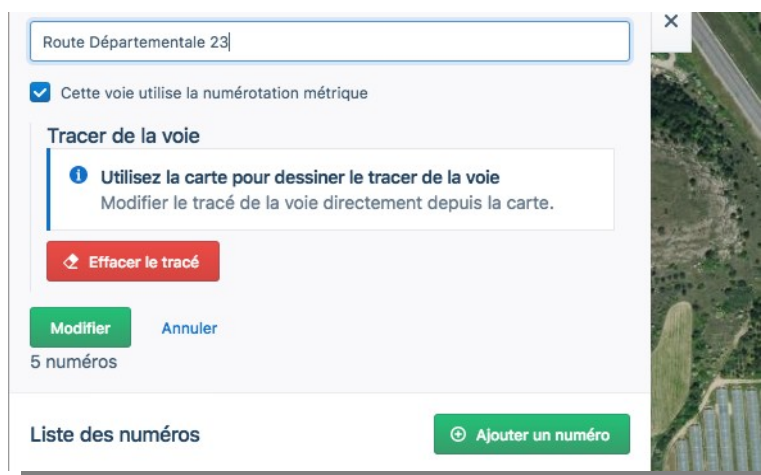


Lorsque la voie tourne, augmenter le nombre de clics pour ne pas fausser la mesure. Dans le cas présent, la commune a choisi de numéroté à partir de l'axe de l'intersection, donc de l'axe du rond point.



Une fois l'ensemble de la voie parcouru, double cliquer pour achever la mesure. Le tracé s'affiche en couleur. Cliquer sur « Modifier » afin d'enregistrer cette mesure.

En cas d'erreur, par exemple si la mesure n'est pas compatible avec des numéros précédemment intégrés, il suffit de déplacer le ou les points qui constituent le tracé afin de corriger ou de revenir sur l'outil crayon et de cliquer sur « Effacer le tracé ».



3.15.b) Numéroté une voie en numérotation métrique



1 minute par
numéro

Cliquer sur « Ajouter un numéro », un pointeur numéroté se place au centre de l'écran. Voici les actions successives à réaliser :

- ✓ avec la souris, déplacer le pointeur à l'endroit voulu, l'entrée de la propriété est la position renseignée par défaut ;
- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case numéro où figure en filigrane la proposition de numéro. « Mes Adresses » n'oblige pas à utiliser le numéro issu de la mesure afin de laisser la possibilité de préciser le côté pair/impair. ([Voir Principales positions de numéros en numérotation métrique](#)) ;

- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case « Position ». Par défaut, « Mes Adresses » propose « Entrée ».
- ✓ cliquer sur « Ajouter ».

The image shows a screenshot of the 'Mes Adresses' web application interface. On the left is a form titled 'Route Départementale 23' with a sub-header '1 numéro'. Below this is a 'Liste des numéros' section with a search bar 'Rechercher un numéro'. The form includes fields for 'Voie *' (set to 'Route Départementale 23'), 'Toponyme' (a dropdown menu), and 'Numéro recommandé : 174'. There is also a 'Type' dropdown set to 'Entrée', and fields for 'Latitude' (43.726844) and 'Longitude' (5.157561). A green button 'Ajouter une position au numéro' is visible. Below the form is an information box: 'Déplacer le marqueur sur la carte pour placer le numéro.' On the right is a satellite map showing a road intersection. A green location pin is placed on the road, labeled '174 - entrée'. Other road numbers visible on the map include 250, 1090, 1092, 782, 1586, 110, and 111. Four green callout boxes with numbers 1 through 4 provide instructions: 1- 'Faire glisser le pointeur jusqu'à la position choisie' (pointing to the map); 2- 'Renseigner le numéro, dans le cas présent écrire « 174 » proposé en filigrane' (pointing to the 'Numéro recommandé' field); 3- 'Sélectionner un toponyme au besoin (voir 3.7)' (pointing to the 'Toponyme' dropdown); 4- 'Préciser la position si différente de « Entrée »' (pointing to the 'Type' dropdown).

Route Départementale 23
1 numéro

Liste des numéros ⊕ Ajouter un numéro

Q Rechercher un numéro

Voie *
Route Départementale 23

Toponyme
- Choisir un toponyme -

Numéro recommandé : 174

Type
Entrée

Latitude 43.726844 Longitude 5.157561

⊕ Ajouter une position au numéro

i Déplacer le marqueur sur la carte pour placer le numéro.

1- Faire glisser le pointeur jusqu'à la position choisie

2- Renseigner le numéro, dans le cas présent écrire « 174 » proposé en filigrane

3- Sélectionner un toponyme au besoin (voir 3.7)

4- Préciser la position si différente de « Entrée »

Il reste à cliquer sur « Enregistrer » pour que le numéro soit ajouté et à cliquer à nouveau sur « Ajouter un numéro » pour compléter la voie.

Il est tout à fait possible d'ajouter des numéros ultérieurement. Le tracé étant enregistré, le calcul du numéro reste fonctionnel.

3.16 Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro

Lorsque l'entrée et le local sont distants, par exemple en cas de long chemin chemin privé, il est conseillé de préciser plusieurs positions pour un numéro ou pour un toponyme. La même fonctionnalité est proposée à la création du numéro ou du toponyme.

3.16.a) Ajouter des positions à la création d'un numéro

Le numéro 52 est affecté de deux positions, « entrée » et « bâtiment » car le début du chemin privé, où se situe la boîte aux lettres, et le bâtiment sont éloignés. Il est pertinent dans ce cas de délivrer une information précise :

The screenshot displays the 'Chemin d'Enc' interface for managing address numbers. On the left, a sidebar shows the 'Liste des numéros' for 'Chemin d'Enc' (13 numbers). Below this, there's a search bar and a dropdown for 'Voie *' (set to 'Chemin d'Enc'). The 'Toponyme' dropdown is set to '- Choisir un toponyme -'. The main form shows the number '52' with a 'suffixe' field. Under 'Type', two positions are listed: 'Entrée' (Latitude: 43.799396, Longitude: 6.402734) and 'Bâtiment' (Latitude: 43.800419, Longitude: 6.404356). A green button 'Ajouter une position au numéro' is visible. At the bottom, a note says 'Déplacer les marqueurs sur la carte pour modifier les positions'. The main area shows a map with various parcels and numbers. Two blue location markers are placed on the map: one labeled '52 - entrée' and another labeled '52 - bâtiment', indicating the two distinct positions for the same address number.

Pour ajouter plusieurs positions à un même numéro, une fois le numéro ajouté et sa première position précisée, cliquer sur « Ajouter une position au numéro » et la sélectionner dans le menu déroulant. Placer le nouveau pointeur à l'endroit voulu. L'information du nombre de positions s'affiche dans la liste des numéros dans la partie latérale de l'écran, cette information est bien transmise à la Base Adresse Nationale. Sur le fond de carte, par souci de lisibilité, une seule position est affichée par numéro une fois finalisé l'ajout des différentes positions.

3.16.b) Ajout des positions lors de la création du toponyme

La création du toponyme est détaillée ici « Créer un toponyme » 3.7. Par défaut, la position proposée est « segment », pour correspondre au « centre ». Dans certaines situations, d'autres positions peuvent être précisées, comme sur cet exemple avec la position « entrée » qui correspond au départ d'un chemin de terre privé difficilement praticable.

Une fois la première position précisée sur la carte et dans la liste, il suffit de cliquer sur « Ajouter une position au toponyme » pour qu'un nouveau pointeur de pose sur la carte. Il doit être déplacé à l'endroit voulu et sa position est à renseigner dans le menu déroulant à gauche.

Abriès-Ristolas - 05001
73 voies

Liste des voies **Liste des toponymes**

+ Ajouter un toponyme

Q Rechercher un toponyme

Nom du toponyme *

Les Mounets

Type	Latitude	Longitude
Segment	44.822335	6.944206
Entrée	44.822752	6.942574

+ Ajouter une position au toponyme

i Déplacer le marqueur sur la carte pour placer le toponyme.

Parcelles cadastre

Une fois la précision des positions apportée, le toponyme est présenté avec une seule position, la première :



4 Cas d'école

4.1 Doublons, voie scindée en deux

★ 5 minutes

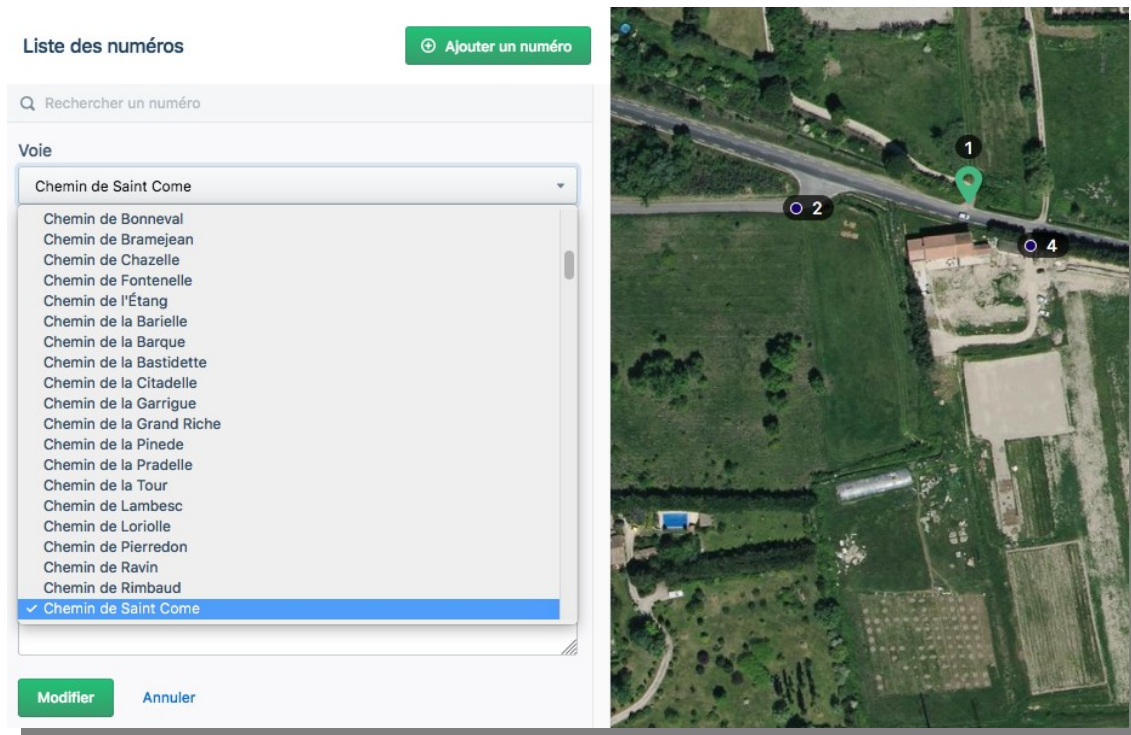
Le chemin de Saint Come présente des incohérences : numéros en doublon sur d'autres voies, numéros dans plusieurs directions à une intersection. Le conseil municipal a décidé de conserver le nom de Chemin de Saint Come pour la voie orientée SO-NE et de donner le nom de Chemin des Vergers pour la portion orientée O-E. Les numéros au-delà du canal en bas à gauche de l'écran constituent des doublons sur une autre voie. Ils sont à supprimer.



Dans ce secteur, les habitations portent les numéros d'une autre voie (d'une couleur) : 41, 43 et 44 La Gache, 40 Les Restanques. Vérification faite sur le terrain, les numéros du chemin de Saint Come dans ce secteur ne sont pas utilisés et sont obsolètes. Pour supprimer ces numéros : un clic droit avec la souris puis « Supprimer »



Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur ajouter une voie et lui affecter le nom donné au nouveau tronçon : Chemin des Vergers. Pour déplacer les numéros 8, 2, 10, 40, 44, 3, 9, 41 et 42 du Chemin de Saint Come au Chemin des Vergers, il suffit de les sélectionner et de les attribuer au Chemin des Vergers dans le menu déroulant :



Il faudra également modifier la numérotation pour qu'elle corresponde à la nouvelle voie.

4.2 Repérage et suppression des numéros "fantômes"

Lorsque la commune n'a pas transmis de numéros au moment du dépôt de permis de construire, la DGFIP crée un numéro virtuel le temps de traitement du dossier. Pour éviter toute confusion avec la véritable numérotation donnée par la commune, les services fonciers affectent par convention un numéro très élevé. Ce numéro doit être supprimé.

Pour repérer un éventuel numéro virtuel :

- ✓ Il ne figure pas parmi les numéros validés par le Conseil municipal ;
- ✓ dans la liste des numéros, il ressort nettement ;
- ✓ sur le fond de carte il apparaît souvent en doublon d'un numéro validé.

44	...
46	...
48	...
50	...
52	...
1194	...

1194 est incohérent par rapport à 52 sauf en cas de numérotation métrique et d'éloignement de plus d'un km par rapport au 52



1194 est incohérent sur le terrain : situé entre le 46 et le 48. Il s'agit d'un numéro virtuel à supprimer.

Suivi des modifications

Modifications

Version 4 – 11 juin 2021

- Ajout de la fonctionnalité du lien entre numéro et parcelle cadastrale et toponyme et parcelle cadastrale.
- Modification des captures d'écran .

Version 3 – 28/04/2021

- Modification de la gestion des toponymes : suppression des actions « complément de voie », ajout des actions de précision d'un toponyme au numéro.
- Remplacement des captures d'écran présentant les listes de voies, les numéros.
- Suppression du Cas d'école « Lieux-dits et adresses isolés près d'un hameau ».

Version 2 – 22/03/2021

- Modification de la charte graphique
- Ajout des messages d'information à la création et à la publication d'une Base Adresse Locale.
- Ajout de la position d'un toponyme.
- Ajout de la fonctionnalité de plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro.
- Mise à jour du format BAL 1.2
- Ajout du lien vers le tableau de bord des BAL

Version 1.5 – 11/01/2021

- Modification des méthodes d'authentification lors de la publication : ajout du code envoyé par courriel à la commune.
- Modification de la périodicité de synchronisation des BAL avec la BAN : quotidienne et non plus hebdomadaire.

Version 1.4 - 05/11/2020

- Modification du chemin d'accès à la page d'accueil : clic sur la « maison bleue » remplacé par clic sur la Marianne.
- Déplacement du tableau de suivi des modifica-

tions en fin de Guide.

- Ajout de la mise en garde relative aux Bases Adresses Locales de démonstration

Version 1.3 - 26/10/2020 :

- Précision de « Mes Adresses », nom de l'éditeur ;
- Modification de l'introduction.

Version 1.2 - 17/09/2020 :

- Modifier le tronçon d'une voie ;
- Gestion des numéros ;
- Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit ;
- Créer un numéro en numérotation métrique ;
- Lieux-dits et adresses isolés près d'un hameau ;
- Repérage et suppression des numéros « fantômes »

Version 4 – 11/06/2021

**Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
Programme Base Adresse Locale**

20 Avenue de Ségur 75007 Paris

<https://www.aménagement-numerique.gouv.fr/f>

<https://adresse.data.gouv.fr/>

adresse@data.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

numerique.gouv.fr